

Bulletin municipal

Tendon
2025

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2025

JANVIER	24	Assemblée Générale – Association Familiale
FEVRIER	08	Sortie cinéma – Amicale Laïque
	14	Assemblée Générale AAPPMA à Docelles
MARS	01	Carnaval – Association familiale Tendon-Faucompierre
	29	Assemblée Générale Halle Terre Native
	29	Assemblée Générale – Maquis de Haut du Bois à Saint Nabord
	30	Loto – Star d'1 soir – Espace LAC à Gérardmer
AVRIL	13	Repas des Aînés – Association familiale Tendon-Faucompierre
	19	Chasse aux œufs – Amicale Laïque
	30	Live Painting du Minibus – Compagnie IPAC
MAI	08	Commémoration de la victoire du 08 mai 1945
	<i>Mi - Mai</i>	Groupement d'achat de fleurs et plants maraîchers bios organisé - Association Familiale Tendon-Faucompierre
	18	Marche Gourmande – Amicale des Sapeurs-Pompiers
JUIN	6	Nuits de la Forêt 2025 : Rando science – Les petits débrouillards - Cascade
	7 et 8	Fêtes des Parents– Association Familiale Tendon-Faucompierre
	7	Journée famille – Amicale Laïque
	14	Repas de la Saint Jean – Amicale des Sapeurs-Pompiers
	<i>Du 07 au 16</i>	Semaine du paysage - CCHV
JUILLET	20	40^{ème} Fête du Pain – Amicale Laïque
AOUT	24	Vide greniers – Association Familiale Tendon-Faucompierre
SEPTEMBRE	<i>A définir</i>	Sortie familiale – Association Familiale Tendon-Faucompierre
OCTOBRE	<i>A définir</i>	Halloween - Conseil Municipal des Jeunes
	04	Voyage adulte – Amicale Laïque
NOVEMBRE	<i>A définir</i>	Assemblée Générale – Amicale Laïque
	11	Commémoration de l'armistice 1918
DECEMBRE	05	Fête de la Saint Nicolas – Association Familiale Tendon-Faucompierre
	06	Téléthon – Amicale des Sapeurs-Pompiers
	07	Repas des aînés proposé par la commune de Tendon
	24	Visite du Père Noël aux anciens – Amicale laïque

Marché Bio 2025 (saison 5) Tous les samedis matin de 10h à 12h30 – Sous la Halle

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
TENDON PRATIQUE	2
INFORMATIONS DE LA CCHV	3
DELIBERATIONS DU CONSEIL	13
ÉTAT CIVIL 2023	31
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET 2023	32
LA FORET COMMUNALE	35
LE PÉRISCOLAIRE	36
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	37
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	41
LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE	43
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	48
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	49
LISTE DES AGRICULTEURS – HÉBERGEURS – GÎTEURS	50
L'ASSOCIATION FAMILIALE	53
L'AMICALE LAÏQUE	58
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	62
LE CLUB DES CASCADES	64
LA SOCIETE DE PECHE VOLOGNE-BARBA	65
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	66
HALLE TERRE NATIVE	67
L'ASSOCIATION STARS D'1 SOIR	68
LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNEE 2024	

LE MOT DU MAIRE

Après ces premiers mois de 2025 très rapidement passés, permettez-moi encore de vous souhaiter à toutes et tous, à vos familles et vos proches, une très bonne année 2025 au niveau de la santé en priorité et de vos projets personnels et professionnels.

Le bulletin municipal est le traditionnel rendez-vous de chaque début d'année pour faire le bilan de l'année écoulée au niveau des décisions municipales, de la conduite des futurs projets mais également de l'activité des nombreuses associations de notre territoire. Le Syndicat des Eaux, le Centre de Secours, la Commission des Biens Indivis,...relaient également leur activité de l'exercice écoulé et leurs projets. C'est tout cet ensemble, complété par des compétences de la Communauté de Communes des Hautes Vosges qui permet de vivre au quotidien dans un village où l'on se sent bien et où de nombreux visiteurs apprécient chaque année de venir. L'attrait inévitable des Cascades n'explique pas tout...

Le travail des élus consiste chaque jour à améliorer notre cadre de vie et à faire progresser tous les services fournis à la population en veillant à n'oublier aucune tranche d'âge. Ce début 2025 a vu se dérouler le recensement de la population de Tendon et je tiens à remercier tous les foyers qui ont renseigné les documents à portée uniquement statistique pour les informations demandées. Je remercie également l'agent recenseur et l'agent coordonnateur qui ont veillé à la bonne collecte et à la centralisation des réponses. Au-delà de connaître sa population actualisée, un recensement de qualité détermine les dotations financières de la commune de Tendon pour les 5 prochaines années et ce sont vite plusieurs milliers d'euros perdus chaque année en cas de réponses trop incomplètes ou absentes chez certains habitants.

Le fonctionnement 2024 a été mené avec une rigueur budgétaire nécessaire mais a laissé la place à des investissements aussi bien sur la commune que sur le budget annexe forêt. Des nouveaux projets ont été étudiés et vont voir le jour en début 2025 pour certains (extension de la halle, toiture de bâtiment) ou seront démarrés en fin d'année en fonction des financements obtenus (Place du village, 1^{ère} tranche). Ces aménagements sont devenus nécessaires pour les nombreuses manifestations de l'année mais aussi pour amener une organisation de l'espace public plus rigoureux avec des secteurs pour les véhicules, pour les piétons, des espaces de loisirs, des cours d'école et de périscolaire moins minérales et une sécurité renforcée. L'extension de la halle doit être opérationnelle en juin, les autres aménagements n'ont pas encore de calendrier précis connu.

Enfin, je remercie d'avance toutes les associations pour le calendrier de manifestations 2025 toujours bien fourni. Cette année, je ne voudrais pas terminer mon propos sans évoquer la **40^{ème} Fête du pain aux Fruits du 20 juillet 2025** qui traduit l'implication de tout un village pour son rayonnement extérieur en conservant l'envie de créer des choses ensemble dans une ambiance des plus conviviale.

On a là, la meilleure illustration du « bien vivre ensemble »

Bonne année 2025
Gérard CLEMENT

TENDON PRATIQUE

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : mairie@tendon.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert au public les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30 (18h00 durant les vacances scolaires)

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription de Gérardmer / **Assistante sociale : 03.29.63.66.66.**

Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : clic@vosges.fr

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de communes des Hautes Vosges : 07 62 85 66 25

⇒ DECHETTERIE : Voir le site internet de la CCHV : [Contact@cchautesvosges.fr](mailto>Contact@cchautesvosges.fr)

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : 17 / **03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : 18 ou **Chef de Centre Lionel VILLAUME** au **03.29.37.65.43.**

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES des HAUTES VOSGES : **03.29.24.02.88**

CORRESPONDANT DE PRESSE

Christine BOON est à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous la remercions ici de sa disponibilité, de son apport en crédit photo de la couverture des événements et conseils municipaux

Les articles sur TENDON paraissent dans **l'édition de SAINT DIE MASSIF DES VOSGES**

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

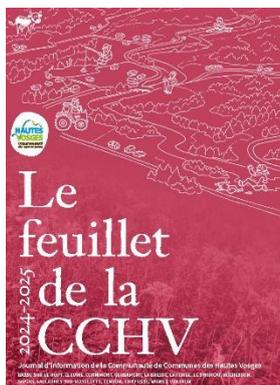
INFOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES

LE FEUILLET DE LA CCHV 2024-2025 EST PARU

Si vous n'avez pas encore pu le lire, vous pouvez :

- en obtenir un exemplaire à l'accueil de votre mairie ;
- le consulter en ligne sur le site de la CCHV : www.cchautesvosges.fr, dans LE KIOSQUE en page d'accueil ;
- demander l'envoi d'un exemplaire, auprès de Eric Magriau : 03 29 62 86 28 / emagriau@cchautesvosges.fr / Service communication - 24 rue de la 3^e DIA - 88310 Cornimont.

Au sommaire : un *Dossier* sur le développement territorial, une rubrique *Actu* qui vous informe sur les actions passées et à venir de la CCHV, une rubrique *Infos pratiques* sur les services (eau, déchets, habitat, petite enfance...) et un *Point de vue* sur l'alimentation territoriale, thème de la Semaine du paysage 2025.



ALLÉGER MA POUBELLE GRÂCE AU COMPOSTAGE COLLECTIF ?... POURQUOI PAS

Je souhaite composter mes déchets alimentaires et mes végétaux mais je ne peux pas installer de composteur chez moi. Comment puis-je faire ?...

Des composteurs collectifs sont installés par la CCHV sur le territoire, dans des quartiers ou des résidences.

Mais attention, tout n'est pas compostable. Les agrumes ? La litière de chat ? La viande ?... Qu'est-ce que je peux ou ne peux pas mettre dedans ? On vous dit tout.



60%
DE DÉCHETS VERTS
MOUS, HUMIDES (RICHES EN AZOTE)

Épluchures, restes de fruits et légumes crus ou cuits • Marc de café, thé, tisane avec filtre et sachet en papier • Pain rassis (petites quantités) • Coquilles d'œuf broyées • Fleurs fanées • Déchets du potager



40%
DE DÉCHETS BRUNS
DURS, SECS (RICHES EN CARBONE)

Feuilles mortes, écorces • Branchages et tailles de haie en petits morceaux (sauf résineux : thuyas, sapins, épicéas...) • Copeaux de bois non traités • Cendres et sciures de bois non traité (petites quantités)

Les quatre étapes du compostage

1. Déposez les déchets de cuisine (restes de repas et de jardin) dans le composteur.
2. Recouvrez d'un même volume avec des déchets de broyat, déchets de jardin secs ou déchets ménagers (boîtes à œufs, rouleaux de papiers toilettes, sacs en papier kraft...).
3. Remuez les 30 premiers cm pour bien aérer et décompacter les déchets.
4. Refermez le couvercle avant de partir.

À ne pas mettre dans le composteur

- Sac biodégradable ou sac poubelle
- Plastique (étiquettes des fruits et légumes, sachets de médicaments, étiquettes de sachets de thé, pots de yaourts...)
- Viande et poisson
- Pain entier (le couper en petits morceaux)
- Coupe de thuyas, sapins, résineux
- Cendre de bois
- Litière animale

Pourquoi ne pas mettre les litières animales dans le composteur ?

Les excréments d'animaux, et particulièrement ceux des chats, peuvent être porteurs de germes pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme, notamment pour les femmes enceintes. Certains parasites, comme le toxoplasme présent dans les excréments de chat, nécessitent des conditions de compostage trop spécifiques pour être éliminés. Ce risque sanitaire est à prendre en compte pour une bonne utilisation des composteurs.

Si les règles du compostage collectif sont si restrictives, c'est pour limiter le risque de nuisances pour les utilisateurs et le voisinage et pour obtenir un bon compost, utile à la régénération des sols et nourrissant pour les plantations.

Des restes alimentaires ? Utilisez le seau à compost (réutilisable).

HAUTES VOSGES
communauté de communes

Des restes ALIMENTAIRES ?

UTILISEZ LE
SEAU À COMPOST
(réutilisable)

4,64 €

EN VENTE
À LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES HAUTES VOSGES
sur bon de commande
disponibles à l'accueil ou sur
www.cchautvosges.fr

QUI SUIS-JE ? DEVINEZ UN DES MÉTIERS AU SEIN DE LA CCHV

Je joue un rôle primordial dans l'action de sensibiliser et d'éduquer les citoyens au tri des déchets. Mon objectif est d'augmenter la part des déchets recyclables collectés sur le territoire de la CCHV (verres, papiers et tout type d'emballages). Je travaille en lien étroit avec les 14 communes du territoire pour améliorer les systèmes de collecte (points de tri). Je suis un trait d'union entre les habitants et le service de gestion des déchets (agents et élus) en faisant remonter les difficultés du terrain, les questions et les besoins des usagers. Cela me permet d'engager des actions préventives et correctives. Je suis ambassadeur du tri à la CCHV.

Pour réaliser ces missions, je porte l'information sur le bon geste de tri auprès des habitants, des élus, du personnel communal, des associations, des commerçants et des entreprises. J'anime des stands d'information lors d'évènements et participe à des projets pédagogiques dans les écoles et dans les collèges du territoire. En bref, j'agis dans l'intérêt général, en faveur de l'économie des ressources et de l'environnement.

ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Bâtir ou rénover en réduisant l'empreinte écologique des logements, répondre aux besoins des ménages modestes et des personnes en difficulté en matière d'habitat, équilibrer et structurer le territoire, réhabiliter le bâti et les centres bourgs... ce sont quelques-uns des enjeux et objectifs du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et du Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique de la CCHV. Pour accompagner les résidents du territoire dans leurs projets, la CCHV a mis en place une politique locale de l'habitat qui s'articule autour de deux dispositifs de conseil.

Rénover, construire, aménager avec les permanences architecture

Un service de conseil, à domicile, gratuit et personnalisé est assuré par les architectes du CAUE des Vosges.

Pour prendre rendez-vous, contactez la CCHV : 03 29 24 02 88 / contact@cchautesvosges.fr



Améliorer l'isolation de son logement avec France Rénov'

Ce service vous apporte des conseils techniques, juridiques et financiers pour vos projets de rénovation énergétique.

- ⇒ Permanence téléphonique : 03 29 22 50 10
lundi, mercredi, jeudi : de 9^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30 (17^h le vendredi)
- ⇒ Permanence sur rendez-vous, à Saulxures-sur-Moselotte (87 rue du Collège)
le 2^{ème} jeudi du mois, de 10^h à 12^h, prendre rendez-vous au 03 29 22 50 10 ou par écrit à francerenov.hautesvosges@soliha.fr

Service public gratuit, indépendant et personnalisé pour les particuliers et les petites entreprises du tertiaire (jusqu'à 9 salariés).

LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCHV est compétente en matière d'urbanisme. Elle a donc la charge de réaliser un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

Le PLUI-H, c'est quoi ?

Ce document stratégique a pour objectif de simplifier les règles qui s'appliquent à tout projet de construction et à les harmoniser à l'échelle intercommunale. Ainsi, il régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.

Le PLUI-H, étape par étape

La durée prévisionnelle d'élaboration du PLUI-H est fixée à 4 ans. Elle débutera en janvier 2025. Un groupement de bureau d'études a été mandaté par la CCHV pour élaborer ce PLUI-H.

Les étapes :

1. Le diagnostic : état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.
2. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : projet politique porté par les élus, pièce maîtresse du PLUI-H, il fixe la stratégie du territoire et les objectifs de développement.
3. Le règlement et le zonage : la constructibilité des sols selon le zonage sera définie, à l'échelle de l'intercommunalité.
4. La validation : consultation des partenaires, enquête publique, validation du PLUI-H.

Durant toute l'élaboration du PLUI-H, habitants, chefs d'entreprises, agriculteurs seront informés des étapes du projet et associés par une concertation continue via des réunions publiques ou des réunions spécifiques.

Dès à présent, un registre de concertation est mis à votre disposition dans votre mairie, ainsi qu'au siège de la CCHV, pour nous faire part de vos observations relatives au PLUI-H.

En chiffres : le coût du projet est estimé à 392 940 € TTC (hors subventions du Conseil Départemental des Vosges et de l'État qui seront attribuées à la CCHV).

EAU ET ASSAINISSEMENT, COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES REDEVANCES LIÉES À L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse perçoit des redevances en eau et en assainissement que la CCHV est en charge de recouvrer. Auparavant, le recouvrement était réalisé par les communes. Ces redevances sont perçues par l'intermédiaire de votre facture d'eau et/ou d'assainissement. Charge ensuite à la CCHV de les reverser intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Jusqu'au 31/12/2024, il s'agit de :

- la redevance *prélèvement*, également appelée préservation de ressources, d'un montant de 0,09 € / m³ (TVA 5,5%) ;
- la redevance *pollution domestique*, d'un montant de 0,35 € / m³ (TVA 5,5%) ;

- la redevance *modernisation des réseaux de collecte*, d'un montant de 0,233 € / m³ (TVA 10%).

Ce système de redevance représente, sur les volumes de 2023, une facturation de :

- 73 753 € pour la redevance *prélèvement* ;
- 285 927 € pour la redevance *pollution domestique* ;
- 58 814 € pour la redevance *modernisation des réseaux de collecte*.

La loi de finances 2024 du gouvernement a engagé une réforme des redevances des Agences de l'Eau qui prévoit la modification des noms de redevances et les montants avec une mise en œuvre en 2025. Les redevances de l'Agence de l'Eau apparaîtront sous la rubrique « organismes publics ». Elles seront désormais au nombre de quatre.

À partir du 01/01/2025, il s'agira de :

- la redevance *consommation d'eau potable*, d'un montant de 0,39 € / m³ (TVA 5,5%) ;
- la redevance *performance des réseaux d'eau potable*, d'un montant de 0,066 € / m³ (TVA 5.5%) ;
- la redevance *prélèvement*, d'un montant de 0,09 €/m³ (TVA 5.5%) ;
- la redevance *performance des systèmes d'assainissement collectif*, d'un montant de 0,138 € / m³ (TVA 10%).

Les modalités resteront les mêmes : la CCHV perçoit les redevances par l'intermédiaire des factures d'eau et/ou d'assainissement et les reverse intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. La réforme prévoit également la révision annuelle de ces montants, en fonction de critères de performance, retenus par l'Agence de l'Eau, qui doivent être respectés par la CCHV. L'objectif est d'améliorer les systèmes pour sécuriser la ressource en eau potable (exemple : rendement du réseau, existence d'un Système d'Information Géographique...) et la qualité de l'assainissement pour préserver l'environnement (exemple : conformité des équipements). Ces redevances seront soumises à une délibération annuelle de la CCHV.

Les fonds versés à l'Agence de l'Eau peuvent ensuite être redistribués, sous forme de subventions, pour les investissements réalisés par la CCHV.

Cela fait de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse un partenaire financier important pour la CCHV. Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024, l'agence a reversé :

- 1 078 911 € pour l'eau potable ;
- 25 132 € pour l'assainissement.

Le service eau et assainissement de la CCHV reste à votre disposition pour toute question sur la facturation de l'eau et ou de l'assainissement.

CULTURE

Le réseau des médiathèques continue de se construire

Un nouveau nom, Réso'thèque, et une nouvelle identité visuelle en sont le reflet.

Première évolution, les services des quatre médiathèques de la CCHV sont désormais mis en commun :

- un même catalogue pour tous les documents (livres, revues, CD, DVD...) ;
- une inscription unique dans une des médiathèques donne désormais la possibilité d'emprunter dans les quatre médiathèques.

En projet : un service de livraison des documents entre les quatre médiathèques.

Pour encourager l'accès à la culture, la CCHV a fait le choix de la gratuité des inscriptions dans toutes les médiathèques, à condition d'être en lien avec la CCHV (habitants, actifs, vacanciers en résidence, stagiaires...). Une fois inscrit-e, vous pourrez emprunter des documents (livres, DVD, livres lus, revues...) et accéder aux ressources numériques de la Mallette Numérique (film, musique, presse, formation...).

Le service des médiathèques est avant tout un service public. L'accès aux médiathèques est donc libre et gratuit ! Pour pouvez venir pour lire sur place, visiter, participer aux animations, discuter...

Horaires d'ouverture et coordonnées des médiathèques

MEDIATHÈQUE CORNIMONT - 12, place de la Pranzière
Mercredi : 9h à 11h et 14h à 16h / Jeudi : 9h à 11h / Samedi : 14h à 16h
mediatheque-cornimont@cchautsvosges.fr / 03 29 24 14 99

MEDIATHÈQUE SAULXURES-SUR-MOSELOTTE - 11, rue Pasteur
Mardi : 16h à 18h30 / Mercredi : 9h à 12h et 15h à 18h / Samedi : 9h à 12h
mediatheque-saulxures@cchautsvosges.fr / 03 29 24 52 13

MEDIATHÈQUE VAGNEY - Place de la Libération
Mardi : 14h à 19h / Mercredi : 10h à 12h et 14h à 19h / Vendredi : 14h à 18h / Samedi : 10h à 16h
mediatheque-vagney@cchautsvosges.fr / 03 29 23 36 36

MEDIATHÈQUE VENTRON - 2, chemin du Plain
Mercredi : 11h à 12h / Jeudi : 13h30 à 17h30
mediatheque-ventron@cchautsvosges.fr

POINT LECTURE GERBAMONT - 62, route de la Chapelle (mairie de Gerbamont)
Service d'échange de livres avec la médiathèque à Vagney
Mardi : 13h30 à 17h / Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
commune-de-gerbamont@orange.fr



ÉQUIPEMENTS DE SPORTS, DE LOISIRS ET DE CULTURE

Cinémas

Le cinéma Grand Écran de La Bresse va connaître une belle réhabilitation : rénovation de l'accueil (borne, portes d'entrée, hall et local sanitaire) et rénovation de la salle (changement du sol et des sièges).

- 1^{ère} phase de travaux : hiver 2024-2025
- 2^{ème} phase de travaux : avril 2025

Démarrés en février 2023, les travaux du cinéma L'Entr'actes, à Vagney, progressent. La ligne d'arrivée est proche. En novembre 2024, le gros-œuvre (maçonnerie, charpente, toiture) a été achevé. Les menuiseries extérieures sont posées, le bâtiment est hors d'eau-hors d'air.

Le second œuvre démarre à présent pour aboutir à une ouverture au public en avril 2025 avec un nouvel habit tout neuf, celui d'espace culturel : théâtre et concerts viendront compléter la programmation du cinéma.

Durant toute la durée des travaux, les séances de cinéma sont délocalisées à Cornimont, au centre de polyactivités. Programme sur www.cinema-vagney.fr

Un projet de rénovation se termine, d'autres se préparent !...

Les piscines du territoire vont également faire l'objet d'un important programme d'investissement :

- réhabilitation et extension à La Bresse ;
- démolition et reconstruction pour Vagney.

En chiffres : environ 11 millions d'euros au total pour moderniser, mettre aux normes, réduire la consommation énergétique et améliorer le service aux usagers. Démarrage des travaux prévu en 2026.

TRANSPORT

Depuis juillet 2024, le service de la navette intercommunale a été étendu aux 14 communes de la CCHV dont la vôtre. Pour 1 € par trajet et par personne, le service assure, sur demande, la liaison entre les écarts et les centres-bourgs et aide ainsi chacun dans ses déplacements du quotidien (pharmacie, supermarché, cabinet médical, mairie, salon de coiffure, recyclerie...).

Le chauffeur du minibus peut venir vous chercher à un point de rendez-vous convenu ou directement à votre domicile, après accord préalable.

Contactez le service : 06 76 72 57 22.

Nouveau ! Une convention a été signée entre l'association Mobilibre et la CCHV. Elle donne droit :

- aux bénéficiaires des Restos du cœur d'effectuer un trajet pour 1€ A/R par adulte ;
- aux habitants souhaitant se rendre au Lieu Accueil Parents Enfants de la CCHV (LAPE) d'effectuer le trajet A/R gratuitement.

Réservez votre transport auprès de Mobilibre : 06 41 23 07 36, du lundi au vendredi, de 9h à 16h, ou par SMS.

JOUR	DÉPART	DESTINATION
LUNDI MATIN	Vagney	Vagney Marché, magasin alimentaire
LUNDI APRÈS-MIDI	Rochesson Sapois	Vagney Magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
MARDI MATIN	Basse / Rupt Gerbamont	Vagney Marché, magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
MARDI APRÈS-MIDI	Ventron Cornimont	Cornimont Magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
MERCREDI MATIN	Saulxures/M. Thiéfosse	Saulxures/M. Marché
MERCREDI APRÈS-MIDI	La Bresse	La Bresse Magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
JEUDI MATIN	Ventron Cornimont	Cornimont Marché
JEUDI APRÈS-MIDI	Thiéfosse Nol (Le Synd.)	Vagney Magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
VENDREDI MATIN	Vagney	Vagney Magasin alimentaire Pharmacie, médecin...
VENDREDI APRÈS-MIDI	Le Syndicat, Tendon, La Forge, Cleurie	Vagney Magasin alimentaire Pharmacie, médecin... Médiathèque

 **TRAJETS Restos du cœur (1€ A/R par adulte)**
et **Lieu Accueil Parents Enfants (gratuit)**
Réservez votre transport au 06 41 23 07 36
du lundi au vendredi, de 9h à 16h, ou par SMS

PETITE ENFANCE

Le Relais petite enfance de la CCHV est un lieu d'information, d'accompagnement et d'animation.

Ce service gratuit s'adresse :

- aux futurs parents et parents (modes d'accueil et démarches administratives suite à l'embauche d'un-e assistant-e maternel-le) ;
- aux assistant-es maternel-les (statut et profession, pratiques professionnelles et relations avec les parents) ;

- aux enfants (socialisation, ateliers d'éveil, spectacles, sorties ludiques).

Pour une info, un conseil ou un rendez-vous, contactez les animatrices du relais.

Natacha GERARDIN : 06 42 34 45 99 / relais-haute-moselotte@cchautesvosges.fr

Laurence COUTANT : 07 62 85 66 25 / relais-cleurie-moselotte@cchautesvosges.fr

Ce service est subventionné par la CAF des Vosges.



ASSISTANT-E MATERNEL-LE, APPEL À VOCATION

Le territoire comprend près de 110 assistant-es maternel-les et 30% ont plus de 55 ans. Une donnée à prendre en compte dès à présent pour l'avenir de ce mode de garde car, dans ces conditions, le renouvellement de ces professionnel-les de la petite enfance n'est pas assuré.

Il s'agit pourtant d'un métier valorisant qui comporte des avantages : travailler chez soi, pas de frais de transport, être indépendant et vivre des relations humaines fortes avec les enfants.

Mais, comme toutes les professions, il y a aussi des contraintes : le lieu d'accueil doit être d'une hygiène irréprochable avant l'arrivée des enfants, l'isolement professionnel (qui peut être compensé en participant aux activités du Relais petite enfance), l'impossibilité de déléguer à une collègue en cas de fatigue, un emploi du temps qui dépend du rythme de l'enfant et un salaire variable (le nombre d'heures des contrats peut changer d'une année à l'autre).

Cependant, participer à l'éducation des enfants et occuper une place importante dans leur cœur est gratifiant. Il est fréquent que le contact perdure entre les enfants devenus grands et leur « nounou ». Loin des yeux mais près du cœur, peu de métiers peuvent se prévaloir d'un aussi beau slogan.

Si vous êtes disponible, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, pourquoi ne pas devenir assistant-e maternel-le ?

Pour une info, un conseil ou un rendez-vous, contactez les animatrices du relais.

Natacha GERARDIN : 06 42 34 45 99 / relais-haute-moselotte@cchautesvosges.fr

Laurence COUTANT : 07 62 85 66 25 / relais-cleurie-moselotte@cchautesvosges.fr

Pour promouvoir le métier d'assistant-e maternel-le, un film a été réalisé avec des professionnel-les de la petite enfance des territoires de la CCHV et de la CCGHV.

Il a été diffusé en juin 2024 dans les cinémas de Gérardmer et de La Bresse.

Découvrez la vidéo « Être assistant maternel au cœur des Hautes Vosges » sur la page du Relais Petite Enfance du site de la CCHV ou en flashant ce QR code :



LAPE'tite escapade, un lieu d'accueil chaleureux et convivial

Parents, grands-parents, assistants familiaux, venez passer un moment convivial avec votre enfant (de 0 à 6 ans). Futurs parents, vous êtes également les bienvenus !

Un encadrement professionnel, formé à l'écoute, propose des jeux, des échanges, de l'écoute et des paroles, en dégustant un thé ou un café. Les pratiques développées par ce service contribuent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, tout en apportant un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.

Venir à LAPE'tite escapade :

- ECSP de Cornimont (place de la Pranzière), tous les vendredis, de 13^h30 à 16^h30 ;
- CCS Camille Claudel de La Bresse (12 rue Mougél Bey), les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois, de 8^h45 à 11^h30.

Nouveau ! Grâce à une convention, les navettes de l'association Mobilibre vous emmènent à LAPE'tite escapade gratuitement. Il suffit de réserver, au plus tard la veille, au : 06 76 72 57 22.

Pour toute information, contactez la coordinatrice du LAPE, Natacha GERARDIN :

06 42 34 45 99 / lape@cchautesvosges.fr / Facebook : LAPE'tite escapade

Le service est fermé durant les vacances scolaires.



LA SEMAINE DU PAYSAGE 2025

Elle se déroulera du 7 au 15 juin 2025.

Le thème de cette édition sera : *Cultivons local ! De la vallée à l'assiette.*

Un programme sera distribué dans le territoire courant mai et les inscriptions aux animations pourront se faire en ligne, sur le site internet de la CCHV.

Régalons-nous de tant de découvertes à venir !

LA BRESSE

Déchèterie de Niachamp
Route de Niachamp

06 70 50 42 78

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
☀ ÉTÉ au 01/03	—	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 18:00	—	14:00 18:00	—	14:00 18:00	14:00 18:00
❄ HIVER au 01/11	—	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 17:00	—	14:00 17:00	—	14:00 17:00	14:00 17:00

SAULXURES/MOSELLOTTE

Déchèterie de Blanfin
Route de Malpré

06 70 09 92 23

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
☀ ÉTÉ au 01/03	8:30 12:00	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	—	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00
❄ HIVER au 01/11	8:30 12:00	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	—	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00

LE SYNDICAT

Déchèterie de la Prêle
Route de Gérardmer

03 29 62 28 87

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
☀ ÉTÉ au 01/03	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00
❄ HIVER au 01/11	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00

➔ Les 3 déchèteries sont accessibles à tous les résidents de la CCHV.

⚠ Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

POUR UNE BONNE EXPÉRIENCE EN DÉCHÈTERIE

En VOITURE

- ✓ Rouler au pas. 
- ✓ Couper son moteur à l'arrêt.
- ✗ Pas de marche arrière.

Être ATTENTIF

- ✓ Veillez sur vos enfants.
- ✓ Présentez-vous au moins 15 mn avant la fermeture de la déchèterie.
- ✓ Le gardien ne doit pas décharger votre véhicule. Il est là pour vous guider, écoutez-le et respectez-le.

Les INTERDITS

- ✗ Fumer 
- ✗ Récupérer des objets ou des matériaux.
- ✗ Présence d'animaux 

POUR CONTACTER LA CCHV

Tél : 03 29 24 02 88

Mail : contact@cchautesvosges.fr

Site internet : www.cchautesvosges.fr

Adresse : 24 rue de la 3^e DIA, 88310 Cornimont

POUR SUIVRE LES INFOS DE LA CCHV

Facebook Communauté de Communes des Hautes Vosges

DELIBERATION DU CONSEIL

SEANCE DU 12 JANVIER 2024

* Prime pouvoir d'achat

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 05.12.2023 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d'attribution

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

La détermination du montant

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

- de prévoir les crédits correspondants au budget,

* Indemnités élus

DECIDE la mensualisation des indemnités des élus (Maire et adjoints) à compter du 01.01.2024

*** Subvention voirie 2024**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges dans le cadre du programme des travaux de voirie 2024.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande.

*** Commission d'appel d'offres**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate, qu'après appel à candidatures, une seule liste est présentée pour la constitution de la commission d'appel d'offres, les nominations prenant ainsi effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

- Désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

TITULAIRES : VAUCHEL Gérard, MOUHAT Benoît, GREMILLET Frédérique

SUPPLEANTS : THIERIOT Sandrine, HANESSE RAMOND Jérémy, LALEVEE Cédric

*** Devis Halle**

APPROUVE le devis de Crittbois concernant l'agrandissement de la halle avec la construction d'une extension pour un montant de 6840€ HT - 8208€ TTC

***Rapport de gestion SPL Xdemat**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur Le Maire de cette communication.

SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

*** Comptes de gestion 2023**

APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2023 établis par Monsieur GEORGES Sylvain –Commune et Forêts

*** Compte administratif 2023 - Commune**

Résultats réalisations 2023

Fonctionnement : Recettes : 540 433.85 €

Dépenses : 498 084.60 €

Investissement : Recettes : 148 045.25€

Dépenses : 131911.43€

Résultat 2023

Fonctionnement : 42 349.25 € Recettes
Investissement : 16 133.82 € Recettes
RAR Dépenses d'investissement : 47 000 €

Rappel : Transfert de résultat assainissement dans le BP commune :
Fonctionnement : 56 050 € Recettes
Investissement : 39 348.87 Dépenses

Résultat de clôture 2023

Fonctionnement : 289 462.12€ Recettes
Investissement : - 94 631.90€ Dépenses

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2023
Il est procédé au vote
Le compte administratif COMMUNE 2023 est adopté à l'unanimité

*** Compte administratif 2023 - Forêts**

Résultats réalisations 2023

Fonctionnement : Recettes : 75 355.79€
Dépenses : 18 135.09€
Investissement : Recettes : 48 273.51€
Dépenses : 22 545.23€

Résultat 2023

Fonctionnement : 57 220.70 € Recettes
Investissement : 25 728.28€ Recettes
RAR dépenses d'investissement : 10 000€

*** Travaux voirie 2024**

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise STPI Route pour les travaux de voirie 2024 pour un montant de 22 904€ 10 HT – 27 484€92 TTC
- Chemin de la Moulure

*** Parcelles forestières**

DECIDE d'exercer son droit de préemption pour les parcelles C205- D573 – E355 appartenant à Mme TROUILLOT Lucette pour un prix de 6500€ hors frais de notaire ;
AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec cette acquisition

*** Renouvellement CTG**

AUTORISE Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tous les documents ou avenants s'y rapportant durant toute la durée du mandat.

*** Validation PEDT**

APPROUVE la reconduction du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période 2024/2027

***Etat d'assiette 2024**

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF, DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de l'exercice 2024 :

Parcelles : 1-19-20-25-26--31

*** Programme travaux ONF 2024**

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2024 DECIDE l'inscription de :

Fonctionnement : 7620€ HT

Donne délégation au Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

Admission en Non-Valeur - Assainissement

ACCEPTTE la proposition de Monsieur GEORGES Sylvain de l'admission en Non-Valeur concernant la pièce irrécouvrable pour le redevable ci-dessous :

KADA Selim 2022 – 1€58

*** Réfection de chemin**

APPROUVE le devis de l'entreprise Derexel Terrassement pour la réfection de chemin et fossé, Chemin de la Moulure et Chemin du Faing Janel pour un montant de 5640 € HT – 6768 € TTC

Les crédits seront inscrits au BP Forêts

SEANCE DU 15 MARS 2024

*** Affectation résultats-Commune**

DECIDE l'affectation de résultat 2023 – Commune

Fonctionnement : 147 830.22€ Recettes

Investissement : - 94 631.90 Dépenses

Compte 1068 : 141 631.90 €

*** Affectation résultats-Forêts**

DECIDE l'affectation de résultat 2023 – Forêt

Fonctionnement : 371 806.17€ Recettes

Investissement : 9454.77 € Recettes

Compte 1068 : 545.23 €

Budget 2024 Forêts

VOTE le budget primitif 2024 - Forêt

Dépenses de Fonctionnement : 204 410€

Recettes de Fonctionnement : 423 306€17

Dépenses d'investissement : 50 000€

Recettes d'investissement : 50 000€

Budget 2024 Commune

VOTE le budget primitif 2024 - Commune

Dépenses de Fonctionnement : 792 640€ 22

Recettes de Fonctionnement : 792 640€ 22

Dépenses d'investissement : 561 031€90

Recettes d'investissement : 561 031€90

*** Vote taux de taxes 2024**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

TH (sur les résidences secondaires) : 23.33 %

TFPB : 38.39 %

TFPNB : 23.52 %

CHARGE Monsieur le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision

*** Subvention CSBI**

APPROUVE la subvention de 2000€ à la Commission Syndicale des Biens Indivis

*** Subvention Association**

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

-Club vosgien : 250€

-Amicale laïque : 350€

-Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350€

-Association Familiale : 350€

-Club des Cascades : 100€

-Star d'1 soir : 50€

-Ding Ding Deuche : 50€

- Société de Chasse « La Bauge »: 50€
- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50€
- Société de pêche « AAPMA Docelles Deycimont Tendon »: 100€
- Donneurs de sang « Secteur Le Tholy » : 100€
- Association « Les Raisins » : 50€
- Association Maquis du haut du bois : 200€
- Solidarité paysans Lorraine : 50€
- RASED : 100€
- Halle Terre Native : 100€
- ADMR « Archettes » : 100€

*** Dépenses « Fêtes et Cérémonies » à imputer au compte 6232**

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées pas le comptable à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :

- Cérémonies patriotique
- Les fleurs, bouquets, gravures, Médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (mariage, baptême, naissances, départs, réceptions officielles).
- Participations accompagnants (repas des aînés)
- Vin d'honneur
- Livre de Noël à l'école
- Colis des aînés
- Bon cadeau

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies) dans la limite des crédits repris au budget de la Commune

*** Subvention « parapluie des petits »**

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.50€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « parapluie des petits » de Docelles.

Pour 5024 heures de présence durant l'année 2023, la participation est de 2512€

*** Sondage sol – Travaux place de la Mairie**

ACCEPTÉ le devis de CIRSE Environnement pour le sondage pressiométrique, essai de filtration et analyse du sol de place pour un montant de 3600€ HT – 4320€ TTC

*** Tarif salle polyvalente stage Yoga**

DECIDE de fixer le tarif de 250€ la location de la salle polyvalente pour le stage de Yoga qui aura lieu cet été.

*** Budget annexe Forêt – subvention commune**

VOTE une subvention de 140 000€ - Article 65822

Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2023 reprise au 002 du budget 2024

SEANCE DU 19 AVRIL 2024

*** Travaux église**

DECIDE la prise en charge par la commune de certaines dépenses d'entretien, de l'église, cimetière etc.

*** Travaux électricité église**

RETIENT le devis de l'entreprise LEPAUL Electricité pour la mise aux normes électrique (circuit, prises, coffret) de l'église pour un montant de 2795 € HT – 3354 € TTC

*** Travaux voirie - Chemin de la Bisoire**

RETIENT le devis de l'entreprise STPI Route pour la réfection du Chemin de la Bisoire pour un montant de 15 976€50 HT – 19171€80 TTC

*** Dossier exutoires eaux pluviales**

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise Consilium afin d'établir le dossier exécutoire des eaux pluviales dans la cadre du projet « cœur du Village » pour un montant de 12 000€ TTC

*** Zones accélération des Energies renouvelables**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a :

- Organisé une concertation publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation sur site internet
- Affichage avec registre pour remarque

Préconise dans son plan :

- La biomasse au 55 route des cascades C4 : 892m²
- Le solaire photovoltaïque sur bâtiments communaux et le solaire thermique sur les édifices publics (C 543 : 1020m²- 544 : 1000m² – 408 : 9749 m² – 99 : 625m² – 84 : 451m² - 67 : 470 m² et 7 : 863m²)

* **Droit de préemption**

DECIDE D'appliquer son droit de préemption concernant la parcelle G 473 appartenant à la Sarl BERTAUD et FILS pour un montant de 5000€.

AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec cette acquisition

Les crédits seront prévus au Budget

SEANCE DU 07 JUIN 2024

* **Tarifs garderie 2024/2025**

MODIFIE les tranches du quotient familial déterminant le tarif des cartes de 20 cases du service périscolaire à compter du 01.09.2024 comme suit :

- Quotient familial CAF de 0 à 1300€	28€30
- Quotient familial CAF de 1301 à 1700€	32€60
- Quotient familial CAF à partir de 1701€	36€50

* **Travaux bâtiments**

ACCEPTTE le devis de l'entreprise Richard Toiture pour les travaux de toiture au 34, rte des cascades pour un montant de 20 953.90€ HT – 25 144.68€ TTC

* **Participation Classe Ulis**

REFUSE la participation aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à Tendon et scolarisé à ELOYES en classe ULIS pour un montant de 156€ pour l'année.

* Travaux Local association

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Richard Toiture pour les travaux de toiture au local des associations pour un montant de 2677,50€ HT – 3213€ TTC

SEANCE DU 19 JUILLET 2024

* Rapport d'activités CCHV

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2023 transmis par la Communauté de Commune des Hautes Vosges

* Achat parcelles

DONNE son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat des parcelles C169-D248-D247 au prix de 8500€ hors frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

* DM Taxe Aménagement 2023 CCHV

INVESTISSEMENT

Dépenses

10226 : +150€

2151 : -150€

* Tarif bois de chauffage

FIXE le tarif du bois de chauffage comme suit :

12€ HT – 14€40 TTC le stère

7€ HT – 8€40 le stère pour le bois de nettoyage + petit bois

* Poteau Incendie

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Hydr'eau Service pour la pose d'un poteau incendie au carrefour du chemin de Henzelle et chemin du Fossard pour un montant de 1820€ HT – 2184€ TTC

* Contrat salarié

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article t-313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 26/35^{ème} à compter du 26.08.2024,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant jusqu'au 11 juillet 2025 compte tenu de la nécessité du service du grade d'adjoint technique.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{-ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment,

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit

Indice brut : 367 – Indice Majoré : 366.

Après en avoir délibéré le conseil municipal. Adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

*** Subvention Halle**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour le projet « extension halle »

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2024

*** Subvention 80ème anniversaire de la Libération**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet « 80 ans de la libération »

*** Subvention LEADER « Extension de la Halle »**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du gestionnaire « LEADER », union européenne dans le cadre de l'extension de la halle.

*** Délibération Modificative**

DEPENSES

2111 : + 10 000€

231 : - 10 000€

*** Achat Pelle**

ACCEPTTE le devis de l'entreprise JULLARD CONDAT pour l'achat d'un pelle retro pour un montant de 5040€ TTC

*** Délibération Modificative**

DEPENSES

231 : - 5100 €

2157 : + 5100 €

***Certification PEFC**

APPROUVE le renouvellement pour 5 ans de l'engagement PEFC de la commune pour la gestion forestière durable de ses forêts

*** Tarif « gros Bois »**

FIXE le tarif du « gros Bois » à 30€ HT – 33€ TTC

*** Création de poste**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de Rédacteur pour assurer les missions de secrétaire Générale de Mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

PRECISE

- la création, à compter du 01.11.2024 d'un emploi permanent à temps non complet (28/35) de rédacteur – Catégorie B
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2025

*** Coordonnateur SPS**

ACCEPTTE le contrat de coordination SPS de Monsieur DURAND Alain, société DEKRA dans le cadre des travaux d'extension de la Halle pour un montant de 2301€ HT

*** Marché Bois Halle**

RETIENT l'offre de l'entreprise Scierie DUHOUX pour la fourniture du bois dans le projet de l'extension de la Halle pour un montant de 33 592€ 50 TTC

*** Dispositif « savoir rouler à vélo »**

DECIDE d'adhérer au projet de formation « Savoir Rouler à Vélo » pour les Classes de Ce2 – Cm1 et Cm2 engagé par la Communauté de Commune des Hautes Vosges suivant le plan de financement : EPCI : 25% - Commune : 25 % - Génération Vélo : 50 %

*** Achat parcelle boisée**

APPROUVE l'achat de la parcelle n°32 section F appartenant à M et Mme PETITJEAN de 2ha570 pour un montant de 7000€ hors frais de notaire.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cet achat

*** Demande subvention Espaces Naturels Sensibles**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'acquisition de la parcelle F 32 au titre des Espaces Naturels Sensibles

*** Droit de préférence**

DECIDE de ne pas appliquer son droit de préférence pour l'acquisition des parcelle G 317-326 et 375.

*** Délibération Modificative**

FONCTIONNEMENT

Cpte 6068 : + 6000€

Cpte 6413 : - 6000€

*** Agent recenseur**

APPROUVE la candidature de Monsieur MARIE Laurent pour le poste d'agent recenseur pour le prochain recensement qui débutera le 16 janvier 2025

*** Plan de financement subvention LEADER**

Le budget prévisionnel en résultant est le suivant :

Types de dépenses	Montant HT/TTC
Travaux extension « La Halle »	294 237€ 20
Maîtrise d'œuvre	33 750€ 00
TOTAL	327 987€ 20

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Montant
Autofinancement – Commune de Tendon	206 341.04 €
Subvention – Région Grand Est - Maîtrise d'œuvre	3375 €
Subvention – Région Grand Est - Travaux	88 271.16€
Fonds FEADER via LEADER du GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées	30 000 €
TOTAL	327 987 € 20

* **Demande subvention Zones Humides**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'acquisition de la parcelle F 32 au titre des Zones Humides

* **Contrat copieur école**

RETIENT la proposition de l'entreprise Koesio pour la location du copieur de l'école à compter du 01.01.2025 pour un tarif de 545€ HT (location + copies / trimestre)

* **Demande de Subvention**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la requalification de la place du village auprès de la Région Grand Est

* **Demande de Subvention**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la requalification de la place du village auprès de l'Agence de l'eau

* **Demande de Subvention**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la requalification de la place du village auprès du Département 88 (hors amende de Police)

* **Demande de Subvention**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la requalification de la place du village auprès du Département 88 (amende de Police)

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

* **Marché Halle**

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales

15 offres ont été déposées sur la plateforme Spl Xdemat

Sur proposition du Bureau d'étude HAHA, chargés de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de classement suivant établi selon le prix de la prestations 50%, mémoire technique 20%, Moyen humains et matériels 20 %, Dispositions de préservation 10%.

Lot 1 - Voirie, Divers, Gros-œuvre

1 -PIERRE B SAS

2- ISOBAT EST

3 – BATI 3000

4 – MASSON Maxime

Lot 2 - Charpente, Bardage, Menuiserie

1-PETIT DEMANGE ACMB

2- IL ETA

3-SERTELET Yves

4- FERRY Charpente

Lot 3 – Couverture, Étanchéité

- 1 -DB Service
- 2 – FERRY Charpente

Lot 4 – Électricité, Chauffage

- 1 – MANGEL Électricité,
- 2 – LEPAUL DURAND
- 3 - BATYELEC
- 4 – THOCKLER Gilles

Lot 5 – Plomberie, Sanitaire, Ventilation

- 1-JEAN GERARD Ets

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

Lot 1 - Voirie, Divers, Gros-œuvre

Pierre B SAS : 83 367€50 HT

Lot 2 - Charpente, Bardage, Menuiserie

PETIT DEMANGE ACMB : 77 903€ HT

Lot 3 – Couverture, Étanchéité

DB SERVICE : 26 685, 80€ HT

Lot 4 – Électricité, Chauffage

MANGEL ELECTRIQUE : 6351€ HT

Lot 5 – Plomberie, Sanitaire, Ventilation

JEAN GERARD ETS : 5029€ HT

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif

*** Travaux bâtiment**

RETIENT le devis de l'entreprise RICHARD TOITURE pour les travaux de toiture au 34, route des Cascades pour un montant de 31 423€15 HT - 37 707€ 78 TTC – Annule le délibération du 07 juin 2024

*** LEADER**

Le budget prévisionnel en résultant est le suivant :

Types de dépenses	Montant HT/TTC
Travaux extension « La Halle »	294 237€ 20
Maîtrise d'œuvre	33 750€ 00
TOTAL	327 987€ 20

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Montant
Autofinancement – Commune de Tendon	206 341.04 €
Subvention – Région Grand Est - Maîtrise d'œuvre	3375 €
Subvention – Région Grand Est - Travaux	88 271.16€
Fonds FEADER via LEADER du GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées	30 000 €
TOTAL	327 987 € 20

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum, .

Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

*** Dépôt dossier DETR**

Montant total des travaux HT : 612 258, 96 HT + études = 678 924, 39€

Le budget prévisionnel en résultant est le suivant :

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	30 %	171 256.46 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse — secteur scolaire -travaux	à définir selon nouvelles modalités du 12e programme	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse — secteur scolaire - études		
Conseil Régional Grand Est - travaux	30 %	100 000 €
Conseil Régional Grand Est - études	60 %	
Conseil Départemental des Vosges	15 %	52 500 €
Conseil Départemental des Vosges — bonus granit	10 %	1 275 €
Conseil Départemental des Vosges — amendes de Police 1	25 %	21 588.59€
Conseil Départemental des Vosges — amendes de Police 2	25 %	12 669 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		359 289.05 €
Fonds propres		
Emprunts		319 635.33 €
Sous-total collectivité		319 635.33 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		678 924.39 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Le conseil municipal de Tendon
IL Y A TRENTE ANS...

SEANCE DU 06 mai 1994 à 20 H 30 (Extraits)

Le Maire : Pierre FREMIOT

Le Conseil : Marie Paule BEDEL, Catherine BIZOT, Jean Louis CLAUDE, Bernard CUNIN, Bernard DUFOUR, André LALEVEE, Léonard LALEVEE, Jean PARADIS, Jean Paul TISSIER, Alain VILLAUME

*** ACQUISITION IMMEUBLE 55, ROUTE DES CASCADES :**

Le conseil,
DECIDE l'acquisition d'un immeuble situé 55, Route des Cascades à Tendon
DECIDE d'ouvrir à cet effet un crédit de 460 000 F à l'Article 210
Une subvention de 160 000 F est prévue au titre de la DGE ; un crédit de 300 000 F est voté au compte 16 : produits des emprunts
Ces montants seront repris au Budget Supplémentaire 1994

*** ACQUISITION IMMEUBLE 55, ROUTE DES CASCADES :**

Le conseil,
DECIDE l'achat d'un immeuble situé 55, Route des Cascades appartenant à Mme CHARTON Madeleine et à M. THIEBAT André d'un montant de 450 000 F et frais de notaire de 10 000 F, soit un total de 460 000 F.
CONFIE la rédaction de l'acte à Maître FRANCES VIRTEL de Bruyères
AUTORISE le Maire à signer l'acte
SOLLICITE une subvention au titre de la DGE

*** TERRAIN DE SPORT :**

Le conseil,
ACCEPTÉ la création d'une plateforme derrière l'école afin de constituer un terrain de sport
CONFIE ces travaux à l'entreprise PERNOT pour un montant de 14 000 F HT

*** PISCINE :**

Le conseil,
CONTINUE de confier le transport de la piscine aux établissements LECOMTE de Bruyères

*** JARDINS COMMUNAUX :**

Tous les locataires de jardins communaux seront avertis qu'à partir du 01/01/95, un bail écrit entre les deux parties sera établi.

*** LOTISSEMENT :**

Le conseil,
DECIDE de dénommer le lotissement communal « Les Fournées »

*** CREDITS SUPPLEMENTAIRES :**

Le conseil,
VOTE des crédits supplémentaires d'un montant de 4 700 F à l'article 657
1 400 F pour les Sapeurs Pompiers
3 300 F pour la caisse des Ecoles
Ces crédits sont prévus au BP 94

*** LOCATION DE CHASSE :**

Le conseil,
ADOPTE le cahier des clauses générales de location de droit de chasse en vigueur dans le Département des Vosges pour les forêts communales

*** BAIL DE CHASSE Lot N°1 :**

Le conseil,
DECIDE de louer le lot 1 à l'Association Cynégétique de la Vologne et du Barba représentée par M. DONADEI Jacky, Président de ladite société pour la période du 01/07/94 au 30/06/2005, le prix annuel de la location étant fixé à 75 F/Ha.
AUTORISE le Maire à signer le bail de location amiable
ADOPTE le cahier des clauses générales de location du droit de chasse en vigueur dans le Département des Vosges.

*** BAIL DE CHASSE Lot N°2 :**

Le conseil,
DECIDE de louer le lot 2 à la Société de chasse de Tendon représentée par M. CADET Denis, Président de ladite société pour la période du 01/07/94 au 30/06/2005, le prix annuel de la location étant fixé à 75 F/Ha.
AUTORISE le Maire à signer le bail de location amiable
ADOPTE le cahier des clauses générales de location du droit de chasse en vigueur dans le Département des Vosges.



ETAT CIVIL EN 2024

✚ *EN 2024, 2 NOUVEAUX TODAS ONT REJOINT LE VILLAGE :*

- VIARD Alexandre né le 13.03.2024
- VIRY Timothé né le 28.11.2024



✚ *ILS SE SONT MARIÉS DANS NOTRE COMMUNE EN 2024 :*

- MARTINS FERNANDO David et GÉRARD Pauline le 21.09.2024

✚ *ILS SE SONT PACSÉS DANS NOTRE COMMUNE EN 2024 :*

- LOPES Jérémy et WENGER Eugénie le 29 janvier 2024
- GERARDIN William et GERARDIN Marielle le 19 avril 2024



COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2023 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAPPEL 2022
	510 400 €	491 619 €	504 821 €
Dont charges à caractère général	152 059 €	151 109 €	135 672 €
Dont charges de personnel	206 410 €	191 530 €	213 919 €
Dont autres charges de gestion	94 170 €	91 226 €	126 089 €
Dont charges financières	781 €	781 €	991 €
Dont charges exceptionnelles	56 980 €	56 972 €	0 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAPPEL 2022
	465 820 €	540 434 €	525 480 €
Dont produits de services	44 800 €	40 985 €	45 308 €
Dont impôts et taxes	192 000 €	219 385 €	203 689 €
Dont dotations et participations	203 000 €	248 917 €	243 689 €
Dont revenus immeubles	24 010 €	26 353 €	24 142 €
Dont produits exceptionnels	0 €	0 €	1 357 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		+ 48 815 €	+ 20 659 €

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut un peu amélioré par rapport à 2023. Les recettes courantes évoluent un peu à la hausse avec notamment les dotations dont la Dotation de Solidarité Rurale devenue plus élevée. Les charges courantes (énergie, entretien, services extérieurs,...) continuent de s'accroître en observant cependant un palier. La masse salariale se réduit un peu sur la voirie et les services périscolaires. On observe un reversement exceptionnel de 56 972 € du solde de budget assainissement vers la CCHV devenue compétente.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2023	RAPPEL 2022
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	131 911 €	93 294 €
Dont dépenses équipement	109 495 €	71 198 €
Dont remboursement emprunt (capital)	22 307 €	22 096 €

	REALISE 2023	RAPPEL 2022
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	148 045 €	90 426 €
Dont Subventions d'investissement	12 070 €	0 €
Dont dotations-fonds divers	14 238 €	12 243 €
Dont excédent et amortissements	119 732	78 183 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	+ 16 134 €	- 2 868 €

Commentaires :

Les dépenses d'investissements 2023 comportent 109 495 € d'équipements en hausse de 48 000 € sur une année. On compte un programme voirie plus important, la réparation du mur du cimetière, les WC de l'école, la sonorisation de l'église,... L'annuité en capital d'emprunts est de 22 307 € sur le seul emprunt restant à solder sur le budget communal.

Les recettes incluent le remboursement de la TVA sur les investissements 2022 et les dotations aux amortissements. La subvention voirie du Conseil Départemental 88 concerne 2022 et 2023.

BUDGET COMMUNAL 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	792 640 €	(2023) 683 584 €
Dont charges à caractère général	164 641 €	153 719 €
Dont charges de personnel	225 200 €	206 410 €
Dont autres charges de gestion	66 450 €	65 091 €
Dont charges financières	600 €	781 €
Dont charges exceptionnelles	0 €	56 250 €
Dont virement à l'investissement	298 700 €	165 184 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	792 640 €	(2023) 712 933 €
Dont produits de services	34 600 €	44 800 €
Dont impôts et taxes	187 000 €	192 000 €
Dont dotations et participations	225 000 €	203 000 €
Dont revenus immeubles	25 010 €	24 010 €

Commentaires :

Le budget de fonctionnement est construit à l'équilibre. Des marges de dépenses sont intégrées dans les postes de charges courantes et la masse salariale, le but étant de ne pas bloquer en fin d'exercice pour des manques de crédits ouverts. Les frais financiers deviennent anecdotiques avec la fin du remboursement de l'emprunt prévue en 2026.

Les recettes incluent également des reports de résultats pour 147 830 € et une recette de 140 000 € provenant du budget forêt. Les dotations s'appuient sur le réalisé 2023 et les produits des services sont réduits, tenant compte de la baisse du nombre d'enfants à l'école.

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	561 032 €	(2023) 190 780 €
Dont voirie	47 500 €	56 900 €
Dont études (bornage,...), achat foncier	47 000 €	48 000 €
Dont remboursement emprunt (capital)	23 800 €	23 300 €
Dont bâtiment	337 500 €	45 900 €
Dont matériel	4 600 €	8 280 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	419 400 €	(2023) 304 046 €
Dont Subventions d'investissement	42 500 €	14 596 €
Dont emprunts LT	0 €	0 €
Dont FCTVA	13 000 €	3 000 €
Dont cession d'immobilisations	56 000 €	0 €
Dont reversement fonctionnement	298 700 €	165 184 €

Commentaires :

Le programme d'investissements prévoit la construction de la halle (partie « cuisine »), la maîtrise d'œuvre et les études de l'aménagement de la place du village. L'achat des propriétés Perrin ne va se conclure qu'en 2024 et non en 2023 comme prévu. Le recours à l'emprunt n'est pas encore prévu cette année et les travaux de la halle seront finalement décalés à 2025 avec des subventions dont le montant final reste encore à préciser. Un programme voirie reste toujours réalisé sur cet exercice. Il sera au réel supérieur aux prévisions d'environ 18 000 €.

LA FORÊT COMMUNALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	REALISE 2023	RAPPEL 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 135 €	13 441 €
Dont charges à caractère général	18 135 €	13 441 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 356 €	74 175 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 57 221 €	+ 60 734 €

Commentaires :

Le résultat 2023 démontre une grande stabilité des produits même si les volumes et les prix sont variables d'un exercice à l'autre. Ceci garantit un excédent intéressant pour le budget forêt et le budget communal. Les investissements ont été de 22 545 € d'achats de parcelles forestières et de travaux ONF sur des boisements d'avenir. Des prévisions d'achats de parcelles forestières restent toujours en cours au moment du compte administratif.

BUDGET FORET 2024

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	204 410 €
Dont charges à caractère général	164 410 €
Dont virement à l'investissement	40 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	423 306 €
Dont produits des services	51 500 €
Dont résultats reportés	371 806 €

Les charges de fonctionnement de 24 410 € concernent les travaux courants assurés par l'ONF, les frais de garderie (10 % des recettes de N-1) et diverses cotisations (Communes Forestières, France Bois Forêt,...). Quelques travaux d'entretiens de voirie restent inscrits au budget forêt au vu de la fréquentation par les camions de transport de bois.

Une charge de fonctionnement de 140 000 € est prévue en reversement au budget communal pour la construction de la halle en bois (sapin et douglas). Cette opération n'a plus été réalisée depuis 2017, soit une moyenne de 20 000 € par an si on considère les 7 années...

Le montant des recettes reste toujours prudent avec des ventes de bois inscrites pour 45 000 € en 2024.

Le transfert à l'investissement est de 40 000 € pour anticiper des achats de parcelles forestières déjà connus ou de nouvelles propositions qui se font jour en cours d'exercice.

Le centre périscolaire de Tendon

LE TEMPS QUI PASSE

C'est le projet pédagogique 2023-2024, qui a permis de voir grandir les enfants, de s'affirmer, de se construire en tant qu'individu et citoyen. Nous avons pu travailler sur les saisons et la météorologie, voir l'évolution des arbres plantés quelques années auparavant. Nous avons aussi commencé à travailler sur la sensibilisation au handicap, une valeur qui évolue avec les années.

Nous continuons d'essayer de faire attention à l'environnement qui nous entoure, le tri des déchets au quotidien, de faire des activités avec des choses que l'on a déjà ou que l'on peut réutiliser ou transformer. Les petits gestes qui s'apprennent dès le plus jeune âge, maintenant ce sont les plus grands qui commencent à montrer et à expliquer aux plus jeunes comment faire et pourquoi.

Le mercredi nous avons pu découvrir avec notre intervenant Daniel Colnat comment se passe l'enregistrement d'une chanson, ce que l'on peut faire ou pas, comment modifier un passage moins réussi, s'écouter dans un casque audio. Ce n'était pas évident pour tous les enfants (l'appréhension de chanter devant les autres, ou bien les plus jeunes ne sachant pas encore lire, il fallait des paroles qui se retiennent assez facilement, mais il fallait faire aussi avec le nombre d'enfants qui changent d'un mercredi à l'autre), c'est pourquoi il a été décidé de n'enregistrer que le refrain de Goffa Lolita et pas toute la chanson.

Avec l'association des Petits Débrouillards qui interviennent lors de mercredis récréatifs du deuxième trimestre nous avons appris plein de choses sur notre environnement grâce aux expériences et la réalisation d'une maquette sur les différentes strates de la Terre et ce qu'il peut y avoir dessus. Mais aussi comment fonctionnent les énergies renouvelables, ou voir ce que nous pouvons faire à notre échelle pour moins polluer.

Nous avons profité de cette année, pour mettre en avant l'enfant et ses besoins, que ce soit le besoin d'exprimer ses idées, ses envies d'activité, des moments de partage et d'échanges. Il y a un programme établi en amont, mais qui au final s'adapte aux enfants et à ce qui nous entoure.

Le cadeau reçu à Noël 2024 : un vrai babyfoot !! Il a fait la joie des grands comme des petits. Tout au long de l'année les enfants ont pu jouer ensemble et même défier certaines animatrices !

Nous avons commencé à aborder la sensibilisation au handicap, grâce au groupe « Inter'actif Enfance Jeunesse », qui rassemble des directeurs et des professionnels de toutes structures en lien avec la jeunesse de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) dont l'IME de Saint-Amé. Lors du centre de loisirs d'avril 2024 nous avons pu participer à une journée intergroupes rassemblant plus de 160 enfants dont des enfants en situation de handicap accompagnés de leur éducateur. Ce fut une journée de partage et de jeux autour du handicap (fauteuil basket, rugby avec un bras immobilisé, des échanges sur le parcours de plusieurs personnes porteuses d'un handicap où les enfants pouvaient poser toutes les questions qu'ils voulaient, ou encore essayer de dessiner avec les yeux bandés, et plein d'autres ateliers. Ces échanges permettent de connaître les autres structures de la communauté de communes et de travailler avec d'autres communes. Chaque année l'équipe d'animation essaie de diversifier les activités éducatives, d'innover et de créer pour le bien-être des enfants.

Priscilla, pour l'équipe périscolaire



Centre d'incendie et de secours de Tendon



Des engagements « FORTS » au sein du centre:

22 144 Heures d'astreinte cumulées pour l'ensemble du personnel !

Certains de nos jeunes engagés redoublent d'efforts !

Sans compter les heures de gardes postés sur différents centres comme Golbey, St Dié ou encore des heures d'activités réalisées sur les CIS Chenimenil/Docelles ou Bruyères comme manœuvres, présence caserne ou soutien à l'encadrement JSP.

Léo Duchene double engagement au CIS Bruyeres

Yléo Viry double engagement au CIS Aydoilles

Léo Demangeon saison estivale au CIS Gérardmer

Titouan Lallement saison estivale dans les Alpes de Haute Provence

dont une période en Corse pour renfort feux de forêt

La section de JSP du CIS de Bruyeres dirigée par l'Adjudant Chef Damien JACOB Cette section dont dépend notre centre , forme et prépare à l'examen du brevet de cadet sur 3 années .

Nous avons 4 jeunes de 13 à 16 ans en cours de formation

JSP 3: Cantin Pesavento de Tendon
Zoé Didier de Tendon

JSP 4: Malo Lallement de Tendon
Gabriel Boillot de Laveline du Houx
Tous deux en cours de pré-engagement au centre ,

Et passeront leur brevet de cadet fin juin 2025



Les activités de l'année:

_Entre autres les manœuvres mensuelles, le suivi de formation continue du secourisme, l'ensemble de tous ces modules font l'objet d'un suivi assidu et obligatoire afin de renouveler les compétences de chacun pour l'année suivante.

Nous avons pris l'habitude de travailler conjointement avec nos centres voisins, tels que le CIS Cheniménil/Docelles mais également avec le CIS Le Tholy.

Courant novembre exercice sur une exploitation agricole au Col de Bonne Fontaine ;

5 ateliers de travail différents qui ont réuni 35 sapeurs-pompiers des centres de Liezey ,Rehaupal, Le Tholy et Tendon.



En cours d'année visite d'Etat Major et Commandant Groupement pour faire le point sur les infrastructures (casernement, matériels), et le suivi du personnel. Un ajustement dans le rôle de chacun concernant la formation, les astreintes et la disponibilité. Ces trois facteurs font partie de la réactivité du Service d'Incendie et de Secours du Département.

Cette année fut marquée par des inondations et des orages violents ;

notre réactivité , c'est de pouvoir renforcer les équipes sur le terrain , comme ce fut le cas sur Gérardmer, Xonrupt et Rehaupal .

14 JUILLET 2024 : Place du village à Tendon

« Une première ! »

Pour la 3^e année consécutive, nous participons à la prise d'arme de la fête nationale avec nos collègues du CIS Cheniménil/ Docelles.

Sous l'autorité du Capitaine Philippe Lément et commandé par Adjudant-chef Lionel Villaumé. Avec la présence du Conseiller Départemental Mr Christian Tarantola et de nombreux élus des secteurs de couverture des deux centres.



Cette fête nationale fut l'occasion de mettre en valeur :

Olivier MOULIN : médaillé d'argent 20 ans d'engagement

Julien PIERRE: médaillé de bronze 10 engagement

Célestin GEORGEL : nommé 1° Classe

Yléo VIRY : nommé 1° Classe



Remerciement pour le bon déroulement de cette journée à la municipalité de Tendon ,

À Marie Rubben et Gérard Vauchel pour les allocutions et le matériel mis à disposition et la présence du porte-drapeau Mickael Grzegorzcyk.

STE BARBE :

L'occasion de célébrer notre sainte patronne et de rendre un hommage à nos anciens sapeurs-pompiers Remise de décoration :

Sergent Chef Gabriel POIROT : médaillé argent

Cassandre AUBERT : médaillée bronze

Gilles DEMANGEON : médaillé bronze

Fourragère: Alizée VILLAUME

Après avoir passé 3 ans au sein des JSP et obtention de son brevet de cadet, Incorporé au centre le 1° juillet et l'acquisition de modules obligatoires.

Galons : Léo DEMANGEON : nommé 1° Classe



Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble de la population des communes de notre secteur pour leur accueil et leur soutien.

Et je n'oublie pas nos anciens et nos conjoints (es) pour leur soutien autant physique que morale sans oublier l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur professionnalisme.



*“Et pourquoi pas vous ! ” Si vous êtes intéressé , homme ou femme ,
l'envie d'un engagement citoyen , que vous aimez l'esprit d'équipe et que vous avez du temps à offrir.*

Venez nous rencontrer , même simplement essayer ... A bientôt peut être ...

Adc Villaumé Lionel

Chef de centre de TENDON

03.29.37.65.43





Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis de Tendon- Faucompierre

Eglise

Le système de chauffage de l'église a connu sa première panne en décembre depuis sa mise en service en 2016. Le diagnostic a mis en cause un gicleur défectueux qui empêche la séquence de démarrage automatisée de se dérouler complètement. Dans l'attente du remplacement de ce gicleur défectueux, la mise en route du chauffage a pu s'effectuer manuellement à la demande en « forçant » le défaut affiché comme cela a été le cas lors des dernières cérémonies qui ont eu lieu. Le gicleur en cause a été remplacé fin janvier et les tests de combustion sont satisfaisants avec 0% d'imbrûlés indiquant une combustion parfaite, et par conséquent un niveau de pollution réduit.

La remise aux normes du circuit électrique de l'église prévue en 2024 n'a pu être réalisée pour des raisons de planning et devrait l'être cette année.

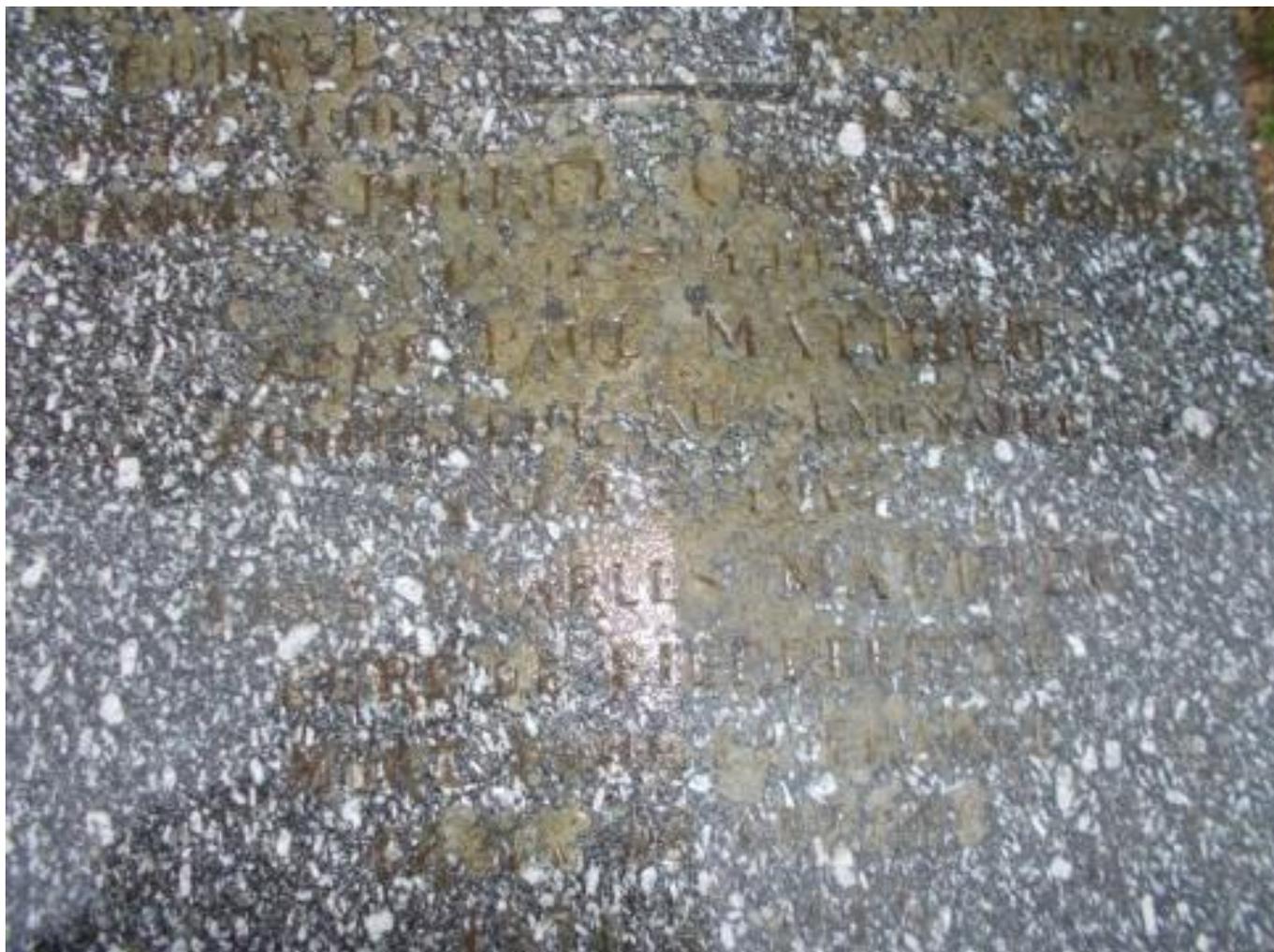
Une réhabilitation des escaliers menant à la tribune apparaît de plus en plus nécessaire et nécessitera un investissement important, toutefois sujet à subventions et également à souscription sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, comme ce fut le cas lors de la rénovation de l'orgue, qui semble très apprécié par nos organistes locaux. Le concert « trompette et orgue » qui vous est proposé vers le fin septembre dans le cadre des journées du patrimoine sera probablement reconduit chaque année en espérant voir son audience s'accroître d'année en année.

Cimetière



Le sol s'effondrait sous la sépulture de la concession n°181 et présentait un risque d'accident. Des travaux de sécurisation ont été réalisés par l'entreprise CAVALLI. Une prochaine étape envisagée est la réfection des inscriptions gravées sur cette pierre tombale (nettoyage et mise en peinture), opération pour laquelle nous pourrions avoir recours au bénévolat, la commune

fournissant le matériel approprié.



Dans cette sépulture perpétuelle repose l'Abbé Charles MATHIEU (1871-1918), curé de PIERREFITTE, « Mort pour la France » et titulaire de la Croix de Guerre. En l'absence de concessionnaire recensé l'entretien de cette sépulture incombe réglementairement à la commune car elle ne peut être considérée comme étant à l'abandon et ne peut faire l'objet d'une procédure de reprise.

Y reposent également :

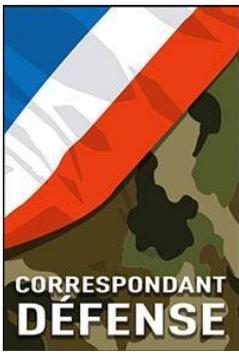
Marie Anne POIREL (1833-1901), Elisabeth POIREL Vve MATHIEU (1838-1912)

L'abbé Paul MATHIEU professeur au Séminaire (1864-1913)

Eugénie MATHIEU « sœur Colette » (1860-1933)

Chanoine POIREL (1831-1903) qui fut curé de TENDON

Compte tenu de ces éléments, cette sépulture doit être considérée comme faisant partie intégrante du patrimoine mémoriel de la commune.



LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Outre les cérémonies traditionnelles de commémoration du 8 Mai et du 11 Novembre, cette année 2024 a été marquée par le temps fort de la célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de TENDON et de FAUCOMPIERRE lors du week-end des 28 et 29 Septembre.

8 Mai à FAUCOMPIERRE



La minute de silence après le dépôt de gerbe par les deux Maires accompagnés d'enfants des deux communes.



La gerbe déposée à TENDON



La « photo de famille » avec l'ensemble du dispositif à la fin de la cérémonie.

11 Novembre à TENDON



La montée des couleurs



L'appel des Morts pour la France



Les autorités saluant les membres du dispositif

Je tiens particulièrement à remercier les parents venus avec leurs enfants assister à ces deux cérémonies ainsi que Mickaël GRZEGORZYK et Mathieu BILLARD, nos porte drapeaux, Marie RUBBEN pour l'appel des Morts, Marie Claire MICHEL qui œuvre dans l'ombre pour la sonorisation et comme toujours Lionel VILLAUMÉ pour la présence et la tenue de son personnel, dont de nombreux JSP, qui rehausse la solennité de ces commémorations.



Préparé plusieurs mois à l'avance, cet évènement n'a pas recueilli l'adhésion attendue de la part des citoyens, limitant ainsi les possibilités d'exposition historique locale sur le sujet. La manifestation s'est donc concentrée sur la reconstitution d'un camp US avec véhicules, matériels et

uniformes d'époque

grâce aux passionnés de l'Amicale Militaria de Vincey (AMV) qui, en retour, ont été très heureux de l'accueil qui leur a été réservé.

Quelques vues du campement (un peu dans la boue !)



Une cérémonie solennelle présidée par le M. le Maire, s'est tenue le samedi à 18 h au monument aux Morts en présence de M. Jérôme MATHIEU, conseiller départemental, votre serviteur officiant en tant que Maître de cérémonie.



La minute de silence à l'issue du dépôt de gerbe



La chorale « Les chœurs d'Apsolsi » de Sapois, a interprété le « Chant des partisans » ainsi que la « Marseillaise » sous la direction de leur chef de cœur

Pierre TOUSSAINT



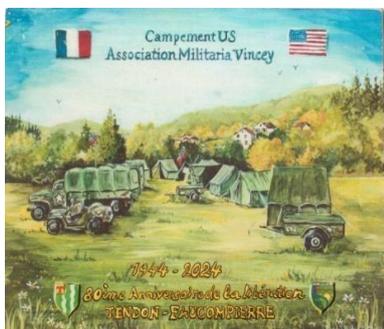
Le public nombreux pour cette cérémonie avec en arrière plan à gauche la section en uniformes d'époque des membres de l'AMV.



L'allocution des autorités et une partie de l'assistance au vin d'honneur offert par la municipalité sous la halle.



« Les Cœurs d'Apsolsi » ont interprété trois chansons : « Une fleur de Paris », « l'Hymne Européen des Communes » et enfin « la Madelon » pour convier participants, invités et public présent au vin d'honneur.



La plaquette souvenir réalisée par Magali BABEL en trente exemplaires a été offerte aux participants et invités. L'un d'eux est accroché dans le bureau du correspondant défense.

Les deux panneaux signalant la manifestation aux entrées du village ont été réalisés par Marie RUBBEN.



Un exemplaire est désormais accroché dans l'escalier de la Mairie aux côtés de l'ancien drapeau des anciens combattants, l'autre a été offert à l'AMV.

G. VAUCHEL (CORDEF TENDON)

**SYNDICAT de distribution d'eau potable
Tendon Faucompierre Xamontarupt**



INFORMATIONS 2024

Réalisations (hors entretien courant) :

Fourniture de récupérateurs d'eau à la demande

Achat de compteurs d'eau équipés de capteurs lisibles à distance

Recherche de fuites.

Etude et chiffrage de nouveaux projets : renouvellement, extension du réseau, remplacement de la station de La Pelouse.

A noter de nouvelles protections incendie installées par les communes : poches à Faucompierre, bornes à Tendon et Xamontarupt

Notre fontainier Philippe Aubry est en arrêt de travail depuis juin, il est actuellement remplacé par Éric Mauchard.

PROJETS 2025

Renouvellement des canalisations bas du Village et Beau Chêne à Xamontarupt (demande de subventions à l'étude).

Pose des compteurs à distance. **Notre fontainier contactera les abonnés pour l'installation.**

SUBVENTIONS



CONSEIL REGIONAL

Pour l'acquisition groupée de récupérateurs d'eau de pluie et de compteurs à distance

Montant subventionnable HT : 57 660 €

Taux 40 %



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le dossier « compteurs à distance », le Conseil Départemental a accordé une subvention de 4270 € sur une dépense subventionnable de 29 300 € HT retenue 21 350



Rappel : L'agence de l'eau Rhin Meuse subventionne à 60% le montant HT de l'achat des récupérateurs d'eau et 70% les études du réseau et la campagne de recherche de fuites (soit sur un montant éligible de 15 680 € HT, une aide de 10 976 €)

REDEVANCES

A partir du 1 janvier 2025 l'Agence de l'eau réforme les redevances (à facturer aux abonnés) qui vont se substituer à celles de la pollution (0,35€/m³) et de prélèvement collectivités (0,05€/m³) tarif 2024

-Redevance sur la consommation : **0,39 €/m³ Tarif 2025**

-Redevance pour performance : **0,066 €/m³ Tarif 2025** mais variable les années à venir suivant la performance du réseau. Tarif défini par l'ARM 0,33€/m³ multiplié par un coefficient variant de 0,2 (le réseau d'eau potable le plus performant) à 1 (le réseau d'eau potable le moins performant) .

Pour plus d'information, consulter le site de l'ARM

LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE -67, Route des Cascades 07.80.04.66.05
- LES CHALETS DE CATHY - Jean-Claude BLAISON Chemin des Pschées

- BROCANTE DES CASCADES - 61, Route des Cascades
- LE BATACLAN - 18, Route des Cascades
- LE PETIT GRENIER - 34, Route des Cascades

- La racoonerie (réemploi, création...) - Dominique BERNIER, 4 chemin des Pins - 06.12.32.63.78
- Chauffagiste - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs
- Maintenance et travaux de plomberie, tuyauteries industrielles, soudures tig acier/inox
CLAUDON Maximilien 59, route des cascades - 06.79.75.12.49
- Plâtrerie - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard
- Info-B.C. - en lien sur le site www.tendon.fr
- Garage de la Poirie - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie
- Le Presbytère (Escape Game et restauration) Théotime BERNARDIN
- PEP Sous Fil : Marie Jeanne DESEINT - 10 Chemin de la Poirie
- Le Petit Todas Gourmand - Victorine DIDIER - 11, ch de la Moulure
- Edith Top Services (Entretien, ménage et nettoyage) 06.84.23.36.15
- Ostéopathe animalier, éducation canine etc - Mathias COURAPIED 06.31.83.53.93
- La princesse au petit pois - Tapissier - Ateliers créatifs - 06.03.70.76.63

- Le Relais Fermier - 13, Route des Cascades

- « L'Atelier du Faing Janel » Magali BABEL 25, Chemin du Faing Janel
- Artiste peintre Marie RUBBEN - Chemin des Meix Mourés

- Forestiers - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées
- « D'une branche à l'autre » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Céline* - 1, Chemin de la Bisoire
- GAEC de la Moulure* - 31, Chemin de la Moulure
- GODARD Maud* - 29, Chemin de la Bisoire
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- SCEA de Raiebois* - 28, Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Lionel* - 14bis, Chemin du Fossard



LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* -67, Route des Cascades, 03.29.23.22.22
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON, Chemin des Pschées, 03.29.66.23.35
- SCI HUIBO 3*, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE 4*, Rue de la Clé, 03.29.66.69.99
- VOSGES BLEU VERT* 29 Bis Chemin des Ronds Champs, 06.84.67.19.60

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades
- André PIERRON* - Le Faing Janel
- Eddy FONTAINE* - Chemin de la Scie





LA VIE DES ASSOCIATIONS





Association Familiale de Tendon Faucompierre

Convaincue que le partage intergénérationnel est essentiel, notre association propose un large éventail d'activités familiales à des tarifs très avantageux, pour permettre à chacun de participer, quelles que soient ses ressources. Nous souhaitons favoriser les liens sociaux et apporter une dose de gaieté au sein de nos communes.

On vous explique tout...  

Activité N° 1 : On commence par **Notre Assemblée Générale** qui cette année s'est déroulée à Tendon le 24 janvier 2025 à 20h30 .

Grâce à un diaporama soigneusement préparé et riche en émotions, nous avons ravivé les moments forts de 2024, en particulier notre sortie au zoo et à Luminescence à Amnéville .

Après ce voyage dans le passé, nous avons dévoilé nos projets pour l'avenir et présenté un bilan financier et moral détaillé de l'année."

Place ensuite à la tradition !

Nous avons dégusté une délicieuse galette des rois arrosée de cidre et avons élu nos rois et nos reines.



Activité N°2 : Le 25 janvier 2025, nous avons eu le plaisir de partager **notre repas de bureau**. C'est l'occasion pour nous de remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide précieuse lors de nos différentes activités (vide-greniers, vente de fleurs, etc.). Ce moment de convivialité est essentiel pour notre équipe : il renforce nos liens et nous donne l'énergie nécessaire pour aborder une nouvelle année riche en projets.

Activité N°3 : **Groupement de fioul et vidange de fosse septique**

Groupement de fioul :

Afin de faciliter l'accès au fioul à prix réduit, nous organisons deux groupements par an, l'un fin janvier et l'autre fin septembre. Actuellement,

une dizaine de personnes en moyenne participe à chaque groupement. .

Groupement de vidange de fosse septique:

Afin de permettre à nos adhérents de bénéficier d'un tarif avantageux sur leur vidange de fosse septique , nous organisons un groupement de commandes tous les deux ans (années impaires). Ce groupement, qui n'a pas eu lieu en 2024, sera de nouveau proposé en 2025. Son succès grandissant témoigne de son intérêt. Si vous souhaitez y participer. n'hésitez pas à nous contacter avant le **2 juin dernier délai** ."



Activité N°4: Superbe après-midi de Carnaval le 2 mars 2024 à Tendon !

Au programme :

- **Maquillage et tatouages** : le succès habituel pour transformer les enfants en créatures fantastiques.
- **Atelier photos** : fous rires garantis dans la cabine photo, avec un nombre impressionnant de clichés souvenirs.
- **Boum** : ambiance festive avec blind test musical et pluie de cadeaux pour clôturer en beauté.



Le clou du spectacle : le **concours de beignets** ! Petits et grands ont endossé le rôle de jurés pour désigner le meilleur beignet.

Félicitations à la gagnante, **Mélanie Mougel**, qui a remporté un panier garni de produits locaux offerts par le Relais Fermier de Tendon.

Un grand merci à tous les participants, et rendez-vous le 1er mars pour remettre le titre en jeu !

Avis aux pâtisseries : préparez vos meilleures recettes, la compétition s'annonce gourmande !



Activité N°5 : Repas des aînés

Le 7 avril 2024, nos aînés ont partagé un moment de joie et de convivialité lors de leur traditionnel repas.

L'occasion pour eux de se retrouver, de se détendre et de partager quelques anecdotes ! Un menu savoureux préparé par Events Coordination de

Gérardmer, avec un apéritif et des desserts faits maison par les membres du bureau. Un service impeccable, assuré par la même équipe.



Pour l'animation, qui a dit que les ballons, c'était juste pour les enfants ? Notre atelier de structures en ballons a prouvé le contraire ! Quelques adultes ont succombé au plaisir de gonfler, nouer et créer, avec des résultats parfois surprenants... et toujours amusants.

Activité N°6 : Notre **groupement de fleurs et de replants bio** a rencontré un vif succès cette année, avec 36 commandes enregistrées fin mars.

Les livraisons ont eu lieu mi-mai, au moment idéal pour planter dans vos jardins.

Nos partenaires, Jérôme Balland à Fremifontaine pour les légumes bio et les Bruyères à Remiremont pour les fleurs, nous fournissent des produits de qualité. Vos commandes ont ensuite été préparées avec soin dans la salle de Tendon, avant que vous ne veniez les récupérer.



Un groupement qui offre un excellent rapport qualité-prix et qui privilégie les circuits courts, avec des plants cultivés localement et adaptés à notre climat.



Pour vos commandes des flyers seront disponibles sur simple demande à un membre du bureau ou par mail .

Activité N°7 : le 1 et 2 juin 2024 Première Edition pour **la fête des parents**, une belle surprise attendait nos adhérents : un porte-cartes à retirer

au Relais Fermier de Tendon , et la possibilité de participer à un tirage au sort pour gagner un cadeau offert par Sabine. Cette année, c'est Françoise Georges qui a eu la chance de remporter un panier garni de produits

locaux. Un grand merci à Sabine pour sa générosité ! Et un clin d'œil au

Relais Fermier, l'endroit idéal pour composer de magnifiques paniers garnis avec des produits locaux de qualité.



Activité N°8: **.Le vide grenier** .Le dimanche 18 août 2024 , il y avait 53 réservations avec environ 446 m linéaires ,le tableau de réservation était plein , c'est plus que l'année passée mais le jour même la météo nous a joué des tours et seulement une petite vingtaine d'exposants est venue défier la pluie qui nous a pas gâtés . La restauration a bien marché au vu de la situation. Nous avons même été débordés au niveau des frites car nous n'avions pas anticipé la venue d'autant de personnes pour venir manger .

Merci à la halle !!

On remercie les adhérents qui sont venus nous prêter main forte et nos conjoints pour le bon fonctionnement de cette journée .



Activité N°9 : **Lire et faire lire** l'Association Familiale de TENDON organise et coordonne depuis plus de 10 ans une rencontre intergénérationnelle, entre les enfants volontaires de l'école primaire et des personnes bénévoles, pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Ce programme est une démarche de « lecture plaisir » et non un apprentissage ou un soutien scolaire.



Chaque lundi, de 16h à 17h, après la classe, un groupe de six adultes bénévoles (Maryvonne Hans, Geneviève Erba, Jocelyne Balland, Frédérique Gremillet, Yolande Poirot et Odile Cunin) se relaie pour animer un atelier de lecture pour les enfants de grande section et de CP.

Cet atelier se déroule dans la salle de sieste de l'école maternelle, un espace transformé en un cocon chaleureux et propice à la détente et à l'écoute. Les enfants sont invités à partager un moment convivial avec les adultes autour de la lecture de livres et d'histoires.

Activité N° 10: **La sortie familiale** du 10 novembre

Une soirée inoubliable au zoo d'Amnéville pour les Luminescences

Cette année, nous avons eu la chance de vivre une expérience féerique :

les Luminescences du zoo d'Amnéville. Imaginez : un voyage avec des illuminations spectaculaires et une ambiance festive.



Notre aventure a commencé par un départ matinal de Tendon à 9h, pour une arrivée au zoo vers 11h15. Nous avons profité de l'après-midi pour explorer le zoo à notre guise, avant de nous retrouver à 17h30 pour le dîner.

Quelle agréable surprise de découvrir un chapiteau chauffé, où un buffet savoureux nous attendait. Un moment de convivialité et de partage très apprécié, avant de plonger dans l'univers des Luminescences.

Vers 19h, nous nous sommes dirigés vers le circuit illuminé. Là, un spectacle visuel grandiose s'est offert à nous pendant environ 45 minutes. Des jeux de lumière, des couleurs chatoyantes, des créatures fantastiques... Un véritable enchantement pour les yeux ! Le retour à Tendon, vers 23h.

L'association a vraiment gâté ses membres en proposant une activité à un prix défiant toute concurrence ! Pour cela, elle a pris en charge plus des trois quarts du coût total.

En effet, le prix de revient par personne était de 78€ transport compris, mais l'association a fait un effort considérable en proposant cette activité à seulement 20 euros par adulte et 15 euros par enfant. Une belle opportunité pour les membres de profiter d'une sortie exceptionnelle à moindre coût !



Activité N°11 : .

La magie de **la Saint-Nicolas** a illuminé les enfants de l'école !

Quelle joie de voir les enfants émerveillés lors de notre après-midi de Saint-Nicolas ! La Brioche distribuée par l'amicale laïque, les livres offerts par la commune, les chants appris à l'école par les enfants, on termine par le spectacle de ventriloquie et le goûter proposé par l'association familiale. Tout était réuni pour créer des souvenirs inoubliables. Un immense merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle fête !



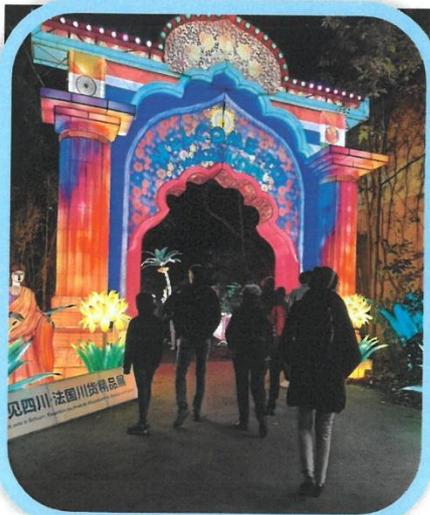
Rejoignez-nous pour une aventure humaine et enrichissante !

Nous recherchons au moins deux personnes passionnées, prêtes à partager leur bonne humeur
et à s'investir dans des activités variées.

assofam.tf@gmail.com ou 03.29.37.65.43

Composition du bureau :

*Villaumé Sandrine	Présidente
*Ritter Cyrille	Secrétaire
*Collot Christelle	Secrétaire adjointe
* Vauchel Gérard	Trésorier
* Leroy Amandine	Trésorière adjointe
*Resende Aurélie	Membre actif
*Hanesse Ramond Jeremy	Membre actif
* Claudon Valérie	Membre actif
* Rubben Marie	Membre actif



Le calendrier des manifestations en 2025

Carnaval : samedi 1 mars

Repas des aînées : en avril

Groupement de fleurs et de replants bio :

commande fin mars et livraison en mai semaine 20

Fêtes des Parents : Week end du 7 et 8 juin :

Vide-greniers : dimanche 24 août

Sortie Familiale : (date à définir)

St Nicolas : vendredi 5 décembre

Fioul : janvier et septembre

Fosse septique : en juillet 2025

Au plaisir de vous retrouver bientôt pour de nouvelles aventures !!!





AMICALE LAIQUE

Comme chaque année notre association a subventionné les activités des écoliers, ci-dessous le récapitulatif :

Activités pédagogiques 2023/2024

- Participation au festival « Graines des Toiles » à la MJC de Gérardmer
- Spectacles Scènes Vosges à la Rotonde
- Conférence-spectacles de « Planètemômes »
- Animations et interventions à la Médiathèque de Vagney
- Classe découverte pour les élèves de cycle 3 dans le Jura (Lamoura)
- Projet avec l'association la Vigotte tout au long de l'année avec l'aménagement de la parcelle forestière (création et construction de différentes assises ouvertes au public)



La subvention au foyer socio-éducatif du collège du Tholy où de nombreux jeunes Todas sont scolarisés a également été maintenue.

En février nous nous avons proposé notre habituelle sortie cinéma

En avril la chasse aux œufs a rassemblé un grand nombre d'enfants en forêt du bois le renard.

Ensuite petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter à la cabane prêtée par nos amis les chasseurs.



Le 1er juin nous avons reconduit la journée familiale, qui semble appréciée par beaucoup. Une centaine de personnes s'est retrouvée sur la place du village vers midi malgré le temps incertain, un repas tiré du sac a donné l'énergie nécessaire aux enfants pour gravir le château gonflable.

En soirée, tout le monde a pu déguster un morceau de cochon à la broche suivi d'une soirée musicale, la convivialité était une fois de plus de mise.



Encore un immense succès pour la 39^{ème} édition de notre chère fête du pain aux fruits et de l'artisanat qui s'est déroulée le dimanche 21 juillet.

Comme toujours nos nombreux bénévoles étaient encore au rendez-vous pour fournir un travail exceptionnel dans la joie et la bonne humeur.

En plus de ces quelques 130 âmes généreuses sans qui cet événement si important à la vie de la commune ne pourrait avoir lieu, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs artisans sympatiques qui nous ont proposé de venir nous faire découvrir gracieusement leur savoir faire unique :

Dylan le forgeron a une fois encore fait rougir le fer, Christophe avec son spectaculaire écarissage de poutres, Virginie à la taille de pierre, Amé avec son tour à bois XXL, l'association les manivelles venue faire démonstration du travail du blé «de la gerbe la farine» ainsi que le sciage et fendage de bois sur voiture ancienne. Un grand merci à tous pour cette belle animation supplémentaire.

La prochaine édition de cette année 2025 sera particulière puisque nous célébrerons les 40 ans de la fête. Nous avons déjà quelques pistes en tête pour marquer le coup mais si vous avez de bonnes idées n'hésitez pas à nous les communiquer.

Comme chaque année nous donnons rendez-vous à toutes les bonnes volontés, habituées ou débutantes pour nous prêter main forte le dimanche 20 juillet et la semaine qui précède et celle qui suit pour les préparatifs et rangement.



A l'occasion d'Halloween, les ados ont pu faire un dimanche terrifiant au Presbytère à Tendon

Le 6 décembre, le Grand Saint Nicolas a rendu une petite visite aux enfant de l'école.

L'année s'est terminée par la traditionnelle visite du père Noël à nos ainés l'après midi du 24 décembre, rendez vous fort en émotions, avec un accueil toujours chaleureux.



Le bureau :

<p>-Président : Vincent MOUHAT (06 70 72 79 06)</p> <p>-Vice-président : Damien LATHUILLIERE</p> <p>-Trésorière : Sophie SIMONIN</p> <p>-Trésorier adjoint : Laurent MOUGEL</p> <p>- Secrétaire : Nicolas MAIRE</p> <p>-Secrétaire adjointe :Charline CLAUDON</p>	<p><u>-membres actifs (et même très actifs) :</u></p> <p>-Irène VILLAUME</p> <p>-Christophe DEMANGEON</p> <p>-Gabriel POIROT</p> <p>-Adrien BACKSCHEIDER</p> <p>-Damien Thimont dit Panda</p> <p>-Hélène LEMAIRE</p>
---	--

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2025.

« Plus on partage, plus on possède. Voilà le miracle » Léonard Limoy

Amicalement
Vincent pour le bureau



Amicale des sapeurs-pompiers de Tendon

L'amicale des sapeurs-pompiers de Tendon vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025, qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Durant l'année 2024, nous avons organisé :

- **Le feu de St Jean** qui s'est déroulé le 22 Juin, 263 adultes et 43 enfants ont pu déguster le bon menu qui était « Tofailles », et la soirée a été animée par un DJ.

La chavande représentait la vasque de la flamme olympique car l'année 2024 a été marquée par les jeux olympiques organisés à Paris.



- **Le Téléthon** organisé le 07 Décembre sous forme d'une marche nocturne qui a attiré 50 courageux marcheurs, le tout suivi d'un bon repas avec notre traditionnel « patates, chique, jambon ».



Les prévisions pour l'année 2025 sont :

- Le 18 Mai : Marche gourmande.
- Le 14 Juin : Repas de la St Jean.
- Le 6 Décembre : Marche au profit du Téléthon.

Avec le plaisir de pouvoir vous compter parmi nous aux prochaines manifestations 2025 et vous remercie de votre fidélité.

Je tiens à remercier nos sapeurs-pompiers retraités, nos compagnes, l'ensemble du groupe et félicite aussi les jeunes pour leur implication et leur énergie.

Le président

Julien Pierre

LE CLUB DES CASCADES

Le Club a perdu un de ses membres cette année, Roberte GRANDJACQUOT était secrétaire, et très engagée dans l'association, avec gentillesse et bonne humeur.

Nos pensées à toute sa famille.



Les membres du Club des Cascades sont à présent experts en jeux de cartes et en convivialité.

Ils sont assidus tous les jeudis après-midi à la salle polyvalente.

Le bureau est composé ainsi :

Présidente : Gisèle PARADIS

Vice-Présidente : Francine THIRIAT

Trésorière : Françoise GUILLEMINOT

Secrétaire : Suzette CHARTON



AAPPMA Docelles-Tendon-Deycimont

Une année 2024 qui aura, grâce aux nombreuses précipitations, permis un niveau d'eau très satisfaisant pour les disciples de St Pierre qui restent fidèles à notre Association. Un nombre de pêcheurs stable voire en légère augmentation (179 contre 176 en 2023), ce qui nous conforte dans notre politique. Notre écloserie de Xamontarupt fonctionne à merveille et ce sont plus de 40'000 alevins de notre production locale qui sont allés enrichir la faune de nos ruisseaux et rivières (Vologne, Barba, Scouet). Nos pêches électriques de géniteurs confirment la bonne santé et la diversité de taille des salmonidés que nous avons prélevés et remis dans leurs milieux après manipulation.

Les alevinages de février et mai avec un total de 400 kg de truites Arc-en-Ciel et Fario déversés dans nos rivières (soit + de 1'600 salmonidés !!) ont permis à nos adhérents de se faire, sans doute, plaisir.

Une saison chargée pour les membres du CA avec une multitude d'activités, tant sur le plan purement piscicole, que leurs présences aux diverses manifestations organisées à Docelles, Cheniménil ou Xamontarupt, ou encore à la garderie de Tendon où nous sommes toujours très heureux d'intervenir 2 à 3 fois/an avec les enfants, toujours avides de nouvelles connaissances du milieu aquatique et le plaisir de remettre en eau, les petites truitelles de notre « maternité ».

Difficile de retracer en totalité, l'implication et la participation des membres du CA de l'équipe du Président HARMAND mais quelques dates sont à retenir pour l'année écoulée :

- Notre repas dansant le 10 février 2024 à Docelles
- Assemblée Générale le 16 février 2024 à Docelles
- Remise en eau alevins garderie de Tendon le 3 avril à Tendon
- Fête de la Pêche le 2 juin qui s'est déroulée dans un étang privé à Cheniménil (cause niveau d'eau trop haut à l'endroit habituel avec la présence record de 32 enfants issus des écoles primaires de Docelles, Faucompière, Tendon, Deycimont et Réhaupal,
- Atelier pêche à l'école de Tendon le 27 novembre.

Dates à retenir pour 2025

- Le vendredi 14 février 2024 à 18 h 00, ce sera notre Assemblée Générale à la salle polyvalente (sous la mairie de Docelles) !
- Ouverture de la Pêche le samedi 8 Mars 2024
-



- Jour d'ouverture le 9 mars 2024



Atelier pêche garderie de Tendon du 27/11/24

Association Ding Dingue Deuch



Au mois d'août nous avons passé deux jours de vacances à Longemer et comme à l'accoutumée, nous avons fait bénir nos véhicules lors du traditionnel rassemblement au Haut du Tôt le 18.

Les 19 et 20 octobre nous avons participé à un rassemblement automnal qui se déroulait à Xertigny, le camping était frais mais l'ambiance chaleureuse !

L'année s'est achevée par l'organisation de notre traditionnel repas de la saint Sylvestre organisé à la salle polyvalente du Tholy.

200 convives ont pu se régaler et passer à la nouvelle année dans une ambiance conviviale sur la piste de danse

Vincent



Le marché bio et l'association "Halle Terre Native".

Comment recréer du tissu social dans nos villages par le biais d'un marché de producteurs, d'artisans et d'artistes locaux ?

Depuis environ 2 ans nos producteurs locaux se sont organisés en association pour gérer plus efficacement les marchés bio qui se tiennent chaque samedi matin de 10h00 à 12h00 sous la halle au centre du village.

Le projet associatif porté par des agriculteurs et artisans du village et des villages alentours promeut une agriculture respectueuse de l'environnement. Mais pas seulement. Elle a aussi pour ambition de créer ou relayer des manifestations culturelles, de mettre en lumière des savoir-faire et savoir-être en lien avec le respect de la nature et de la biodiversité.

Les règles du marché sont simples, des produits bio, locaux et pas de doublons.

Qu'y trouve-t-on ?

- les fromages et yaourts de chèvre, brebis ou vache fabriqués avec soin par Damien, Maud, Delphine et Baptiste paysans bio à Tendon
- les poulets et le bœuf élevés à Liezey par Gaëtan et Louis
- les légumes cultivés par Johan et les pains cuits par Mathieu à Xamontarupt.
- les arbres fruitiers de Nicolas de Xamontarupt
- les pâtes artisanales de Fanny fabriquées à La Chapelle devant Bruyères
- les tomates et produits à base de tomates de Loïc et les produits à base de plantes de Laure tous deux installés à Faucompierre
- les œufs de Pascaline du Tholy
- le miel de Sylvain produit à Corcieux
- les bières brassées à Cleurie par la Brasserie de Quat'Sous

Et puis les savons et laines de Véronique de Sapois et les créations de Magali de Tendon (...)

Des manifestations culturelles et/ou artisanales ont été accueillies plus ponctuellement au sein du marché. Un marché aux plantes au printemps délocalisé à l'école de Docelles, un marché plus axé "Noël" en décembre, un repas convivial, des animations musicales, des présentations de livres ou de savoir-faire, des animations pédagogiques. (...)

Si ça vous intéresse, vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les animations/manifestations/spectacles organisés ou relayés par l'association sur son site à cette adresse : halleterrenative.wordpress.com ou sur la page fb des marchés : "Les marchés BIO Le Tholy et Tendon"



LOTO

STARS D'UN SOIR



Gérardmer, Espace L.A.C
Dimanche 30 mars 14h
Ouverture des portes à 12h30

5000€ DE LOTS À GAGNER:
VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE MOUSTACHE
AIRFRYER
ASPIRATEUR ROBOT
ENCEINTE BLUETOOTH
ET PLUS ENCORE...

3€
le carton

Petite
restauration
et buvette
sur place

Tombola

Au profit de la recherche sur les cancers de l'enfant
Réservation au 06 84 57 26 65



06 84 57 26 65



Espace LAC, 17 Fbg de
Ramberchamp, 88400
Gérardmer, France



Stars d'1 Soir



Ne pas jeter sur la voie publique

